



INSTALLERS' SUMMIT

17 – 18 October 2019, Montreux, Switzerland



GCP EUROPE
The voice of Efficient building engineering services



 **suissetec**

[Sommet des installateurs, 17-18 octobre 2019, Montreux, Suisse]

Assemblée générale annuelle de l'AIE

17 octobre 2019 | Montreux

Documents statutaires

FR



Table des matières

| | |
|---|----|
| AGA 19-01 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDRE DU JOUR..... | 3 |
| AGA 19-02 PROCÈS-VERBAL | 4 |
| AGA 19-03 PLAN DE TRAVAIL 2019-2021 : PROGRÈS ET PROCHAINES ÉTAPES..... | 18 |
| AGA 19-04 RÉSULTATS ET BILAN AUDITÉS 2018 | 31 |
| AGA 19-05 PRÉVISIONS 2019 ET PROJET DE BUDGET 2020..... | 33 |
| AGA 19-06 NOTE EXPLICATIVE SUR LES FINANCES DE L'AIE | 34 |
| Annexe 1 : Plan Stratégique 2019-2021 | 39 |
| Annexe 2 : Statuts de l'Association AIE | 48 |



AGA 19-01 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE | ORDRE DU JOUR

17 octobre 2019 | Montreux, Suisse | 15:30 - 17:30

| | |
|---|---|
| 1. Mot de bienvenue du Président | G. Constantin EIT.Swiss |
| 2. Vérification de l'inscription des délégués | G. Constantin EIT.Swiss |
| 3. Nomination des scrutateurs | G. Constantin EIT.Swiss |
| 4. Adoption de l'ordre du jour de l'AGA 19-01 | G. Constantin EIT.Swiss |
| 5. Approbation du procès-verbal de l'AGA 2018 AGA 19-02 | G. Constantin EIT.Swiss |
| 6. Rapport du Comité de gestion | G. Constantin EIT.Swiss M. Bailey ECA A. Delepouille FFIE |
| 7. Bilan des réalisations 2019 et fixation des objectifs 2020 AGA 19-03 | G. Concas AIE |
| 7a. Rapport des groupes de travail I. Politique II. Technique III. Chaîne de valeur IV. BIM V. Budget | A. Delepouille FFIE E. Tianen STUL M. Bailey ECA J. Martinsson IN G. Constantin EIT.Swiss |
| 8. Fixation des objectifs 2020 AGA 19-03 | G. Concas AIE |
| 9. Présentation des pratiques de surveillance financière du Comité de direction et des comptes et bilans audités de 2018 AGM 19-04, AGM 19-06 | M. Bailey ECA G. Gran NELFO |
| 10. Approbation des comptes et décharge du Conseil d'administration | G. Gran NELFO |
| 11. Présentation des prévisions de décembre 2019 et du projet de budget 2020 AGM 19-05, AGM 19-06 | G. Gran NELFO |
| 12. Approbation du budget 2020 | G. Gran NELFO |
| 13. Bienvenue aux invités externes | G. Constantin EIT.Suisse |
| 14. Présentation du nouveau nom de l'AIE et prochaines étapes de changement de marque | G. Concas AIE |
| 15. AGA de l'an prochain | G. Concas AIE |
| 16. Points divers, photo de groupe | Tous les membres |



AGA 19-02 PROCÈS-VERBAL

Conseil des Délégués | 21 septembre 2018 | Stockholm, Suède

1. Mot de bienvenue du Président

Thomas Carlsson, représentant la Suède, se présente en tant que Président de l'AIE à ceux qui assistent pour la première fois à l'Assemblée Générale. Il remercie l'association suédoise d'avoir accueilli l'AIE et l'événement à Stockholm. Il remercie également les associations qui ne sont pas membres de l'AIE, mais qui se sont déplacées pour se joindre à cet événement annuel, notamment la NECA des États-Unis, l'ECASA d'Afrique du Sud, EETEL d'Estonie et RSI d'Islande.

2. Vérification de l'inscription des délégués

Selon les statuts de l'AIE, l'Assemblée Générale nécessite un quorum de la moitié de ses membres présents et inscrits pour voter, chaque pays membre ayant droit à une voix. L'inscription au vote remplie par les pays membres avant le début de la réunion montre que tous les membres de l'AIE sont présents et que la réunion peut donc avoir lieu.

3. Nomination des scrutateurs

Thomas Carlsson demande des volontaires pour être scrutateurs. Comme le veut la tradition de l'AIE, les hôtes actuels et futurs de l'Assemblée générale sont nommés scrutateurs : aujourd'hui, des représentants d'Installatorsforetagen et Simon Hammerlei (VSEI). Ces deux scrutateurs sont confirmés par Thomas Carlsson.

4. Approbation de l'ordre du jour

Giorgia Concas suggère de réarranger quelques points de l'ordre du jour originellement prévu. A ce stade, les points 3 (vérification de l'inscription des délégués) et 5 (nomination des scrutateurs) de l'ordre du jour ont déjà été abordés, afin de s'assurer que l'Assemblée Générale est conforme aux statuts de l'AIE. Giorgia Concas suggère de passer au point 6 (approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année dernière) et d'adopter la structure suivante pour le reste de l'ordre du jour :

- a. Examiner le passé et le présent de l'AIE - tant du point de vue du contenu que du point de vue financier.
- b. Regarder l'avenir de l'AIE - encore une fois, tant du point de vue du contenu que du point de vue financier
- c. Élections au conseil d'administration
- d. Assemblée Générale Extraordinaire - votes sur des modifications mineures des statuts de l'AIE
- e. Présentation de l'Assemblée générale de l'année prochaine à Montreux, en Suisse par nos futurs hôtes.

Cet ordre du jour est approuvé par tous les membres votants.

5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2017



Thomas Carlsson demande à l'Assemblée générale d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année dernière à Vienne. Tous les membres votants approuvent.

6. Nomination du Secrétaire Général

Thomas Carlsson explique à l'Assemblée Générale que l'AIE a, depuis avril, une nouvelle Secrétaire Générale, Giorgia Concas, conformément au contrat de service avec SolarPower Europe. Il présente ensuite Giorgia Concas, ainsi que la nouvelle conseillère en communication, Alyssa Pek, à l'Assemblée générale et les laisse toutes deux se présenter brièvement.

Giorgia Concas explique qu'elle a plus de 10 ans d'expérience politique dans le secteur de l'énergie, en tant que Senior Policy Advisor pour SolarPower Europe. Elle est impatiente d'apporter ces connaissances à l'AIE, et a déjà été très active depuis son entrée en fonction en avril.

Alyssa Pek parle de son expérience en communication dans le secteur de l'énergie, avec SolarPower Europe, et au-delà, avec diverses autres associations. Elle explique qu'elle possède une connaissance approfondie des plateformes de communication numérique, comme les médias sociaux, la conception de sites Web et la conception graphique, ainsi que des plateformes de communication plus classiques, tels que communiqués et articles de presse. Elle voit un grand potentiel dans l'AIE et est heureuse de travailler avec toute l'équipe de l'AIE.

Thomas Carlsson explique que selon les statuts de l'AIE, un nouveau Secrétaire Général doit être nommé par l'Assemblée Générale et demande à tous les membres de voter pour la nomination de Giorgia Concas comme Secrétaire Générale de l'AIE. Tous les membres votent oui.

7. Rapport du Comité de direction

Martin Bailey passe en revue la transition que l'AIE a effectuée cette année vers son nouveau Secrétariat à Bruxelles. Il explique que lors de la dernière Assemblée Générale, l'ancienne Secrétaire Générale de l'AIE, Evelyne Schellekens, a annoncé qu'elle quitterait l'AIE et que l'Assemblée Générale a nommé le Comité de Gestion, composé de Martin Bailey, Thomas Carlsson et Gerard Constantin, pour trouver une solution. La décision a été prise d'externaliser le secrétariat de l'AIE par le biais d'un contrat de service, et après de nombreux entretiens, le Comité de direction a choisi SolarPower Europe comme prestataire de services, Giorgia Concas étant nommée Secrétaire générale et Alyssa Pek Conseillère en communication. Entre janvier et mars 2018, il y a eu une passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau secrétariat, facilitée par le Comité de gestion. Début mars, les membres de l'AIE et le monde extérieur ont été informés du fait que l'AIE changeait de secrétariat et le 1er avril, Giorgia Concas et Alyssa Pek ont officiellement pris leurs nouvelles fonctions.

Martin Bailey décrit les trois principaux piliers de ce contrat de service :

- i. Simplification : L'AIE a maintenant un seul contrat qui couvre tous les besoins essentiels, y compris le personnel, la comptabilité, l'espace de bureau, l'équipement et l'assistance informatique, les assurances de bureau, etc.



- ii. Professionnalisme : SolarPower Europe est une association en développement bien établie, et l'AIE a maintenant accès à son expertise et à ses conseils pour libérer le potentiel de l'association.
- iii. Efficacité des ressources : les nouveaux bureaux étant situés au centre de la « bulle bruxelloise », l'accès à l'information et aux renseignements est désormais facilité pour les acteurs politiques et du domaine énergétique.

Thomas Carlsson explique que depuis que le nouveau secrétariat a pris ses fonctions en avril, il y a déjà eu des améliorations substantielles tant sur le plan des politiques et du contenu que de la communication. En termes de politique/contenu, la fréquence des mises à jour des politiques pour les membres de l'AIE a augmenté et leur qualité ainsi que leur présentation ont été approuvées. Le nouveau secrétariat a également introduit un nouveau service de webinaires pour fournir des informations supplémentaires aux membres de l'AIE. L'AIE a également réussi à se positionner, seule ou avec d'autres associations de parties prenantes, sur de nouveaux thèmes et domaines tels que l'électromobilité et la numérisation. Sur le plan des communications, le nouveau secrétariat a fait de grands pas en avant, en améliorant considérablement la conception et le contenu du site Web et du bulletin d'information. L'AIE est également active sur les médias sociaux, un outil de plus en plus important pour la visibilité et l'influence à Bruxelles. Giorgia Concas a également augmenté le nombre de conférences de l'AIE, représentant l'association lors de diverses conférences de très haut niveau cette année.

8. Évaluation de la feuille de route stratégique 2015-2018 de l'AIE

Thomas Carlsson explique qu'en 2015, Evelyne Schellekens, prédécesseur de Giorgia Concas, a préparé une feuille de route stratégique de 3 ans pour l'AIE, qui a servi de base au travail de l'association. Cette feuille de route s'est concentrée sur les principaux sujets et domaines politiques de l'UE qui ont un impact sur notre secteur, détaillant comment l'AIE souhaitait s'engager sur ces questions. La feuille de route comprenait également, quoique dans une moindre mesure, la communication et la coopération de l'AIE avec le monde extérieur, avec nos partenaires et les secteurs voisins, le travail/la coopération interne de l'AIE et la communication vers ses membres, ainsi que les aspects financiers et les modalités d'adhésion à notre association.

Contenu et politique

- Le principal domaine de travail de l'AIE tout au long de ces trois dernières années a été la législation dite " Union de l'énergie ". Au cours de ces dernières années, les institutions de l'UE ont révisé d'importants textes législatifs relatifs à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, aux marchés de l'électricité, etc. afin de soutenir la décarbonisation et la décentralisation de l'énergie en Europe. L'AIE a activement influencé ce processus de révision depuis la phase initiale de consultation des parties intéressées jusqu'aux phases de négociation et d'adoption. Nous avons travaillé certes seuls, mais plus souvent en collaboration avec des organisations partenaires, telles que les autres associations d'installateurs électriques, GCP Europe et AREA.



- L'AIE a également suivi des initiatives plus spécifiques en matière de politique de produits et de normalisation. Les initiatives en matière de politique de produits sont principalement l'étiquetage énergétique et les règles d'éco-conception pour certains appareils spécifiques. Comme Terje Hanssen l'expliquera plus tard, à chaque réunion du groupe de travail technique, il y a un échange d'informations sur les activités de normalisation pertinentes. De plus, le groupe de travail a suivi l'élaboration de règles d'éco-conception pour les produits d'éclairage, les systèmes photovoltaïques solaires, l'automatisation et le contrôle des bâtiments, etc.
- L'AIE a tenu plusieurs débats, dont la conférence de demain, sur l'impact de la numérisation sur notre secteur. Le document présenté sur la diapositive est un manifeste que nous avons cosigné avec des organisations du secteur de la construction demandant aux décideurs politiques de l'UE de soutenir la numérisation de notre secteur. Comme Kris Van Dingenen le dira plus tard, nous avons même créé un groupe de travail pour maximiser les bénéfices de la croissance de la modélisation des informations du bâtiment pour les installateurs en Europe.
- L'AIE s'est récemment engagée dans le domaine de l'électromobilité. Alexis Delepouille expliquera plus tard ce que nous avons réalisé exactement dans ce domaine.
- Un autre sujet important sur lequel nous avons été actifs est la santé et la sécurité. Nous avons organisé de nombreux échanges d'informations sur les normes de sécurité électrique en Europe et nous avons également contribué à la collecte de données sur les incendies électriques dans les bâtiments résidentiels. Evelyne Schellekens a présidé un forum sur la sécurité électrique domestique pendant quelques années.
- Enfin, dernier point mais non des moindres, l'AIE a travaillé à l'amélioration et à la promotion des compétences des électriciens en Europe. Nous avons participé à un projet européen développant des modules de formation en ligne pour les électriciens sur la domotique et les compteurs intelligents (projet SMARTTEL) et nous avons participé à des concours européens pour jeunes électriciens : Adrian Sommer (Suisse) et son équipe d'experts a préparé les concours effectifs, le secrétariat a soutenu les concurrents en faisant connaître leur travail sur les médias sociaux durant les concours effectifs.

Représentation et communications externes

- L'AIE s'est reliée à un vaste réseau d'organisations de partenaires sur divers sujets :
 - Chaîne de valeur électrique - STEUEW
 - Construire une chaîne de valeur - GCP Europe, EBC, Orgalime, Lighting Europe
 - Secteur de l'électricité - Eurelectric, SolarPower Europe
 - Secteur E-mobilité - Charge Point, Renault Nissan, ABB
 - Intervenants en sécurité incendie - Fisuel ECI
 - Secteur de l'installation électrique - EuroSkills
- Le principal canal de communication et de promotion de notre secteur a été notre bulletin d'information, récemment repensé par la nouvelle conseillère en communications, Alyssa Pek.



Communication avec les membres

- La communication interne de l'AIE s'est appuyée sur :
 - Site Web - Les membres sont invités à utiliser Dropbox pour échanger des informations, des renseignements et des documents.
 - Info-Flashes – pour les mises à jour récentes des processus politiques, elles ont été utilisées pour informer les membres des discussions ou décisions importantes prises à Bruxelles.
 - Réunions des différents groupes de travail ainsi que des événements annuels tels que l'Assemblée générale.

Finances & Adhésion

- Le domaine dans lequel l'AIE n'a pas obtenu de bons résultats est celui des finances et des adhésions. Nous avons perdu quelques membres d'Europe du Sud, et nos revenus ont donc diminué, nous obligeant à utiliser une partie des réserves. Nous allons devoir travailler beaucoup plus sur ce point afin de renouer avec la croissance.

9. Rapport des différents groupes de travail

Giorgia Concas explique que l'AIE a actuellement trois groupes de travail principaux qui guident ses activités : le groupe de travail sur l'énergie, le groupe de travail technique et le groupe de travail sur la chaîne de valeur, qui comprend le groupe de travail BIM. Lors d'une réunion du Conseil en mai, il a été décidé qu'il était en fait plus exact de renommer les « task forces » en groupes de travail, car il s'agit de projets en cours sans date de fin précise. En outre, pour clarifier la différence entre les groupes de travail sur l'énergie et les groupes de travail techniques, le groupe de travail sur l'énergie a été rebaptisé Groupe de travail politique. L'AIE espère également créer un task force sur le budget, qui aura pour mission de soutenir le Secrétariat sur les questions financières en repensant la formule des cotisations des membres et en recherchant des opportunités de diversification financière.

Alexis Delepouille explique qu'il a été nommé nouveau président du Groupe de travail sur les politiques lors d'une réunion du Conseil en mai, remerciant son prédécesseur Francis Bouquillon et déclarant qu'il est ravi d'assumer ce nouveau rôle. Il explique que les groupes de travail sont des forums importants où les membres de l'AIE peuvent s'engager, donner forme aux débats et influencer les activités de l'AIE. C'est en participant aux groupes de travail de l'AIE que les membres peuvent maximiser la valeur et les avantages de leur adhésion à l'association. Il décrit également les sujets couverts par les groupes de travail politique et technique, expliquant que bien qu'ils couvrent plusieurs des mêmes sujets, chaque groupe de travail discutera d'un aspect différent de ce thème. Par exemple, lors de la discussion sur les installations photovoltaïques solaires, le groupe de travail technique discutera de l'exploitation et de l'entretien ou de la sécurité incendie, tandis que le groupe de travail politique discutera du cadre réglementaire pour l'autoconsommation de l'énergie solaire. Au final, seules la politique sur les produits et la normalisation ne sont traitées que par le seul Groupe de travail technique.



Alexis Delepoulle décrit ensuite les trois principaux objectifs du Groupe de travail sur les politiques :

Tout d'abord, il s'agit de partager des informations sur les politiques et la législation communautaires et nationales. Cela peut se faire à la fois par l'intermédiaire d'acteurs internes ou d'intervenants extérieurs spécialisés dans une question de politique particulière. Par exemple, lors de la dernière réunion du Groupe de travail sur les politiques en mai dernier, un représentant d'Eurelectric spécialisé dans le facteur énergétique primaire est venu faire le point sur l'état de la législation et les impacts potentiels. Cet échange d'informations est crucial pour que le Groupe de travail puisse décider quelles seront ses priorités et comment et si des mesures seront prises.

Deuxièmement, le groupe de travail soutient le positionnement de l'AIE en tant qu'acteur important à Bruxelles. Lors de la dernière réunion du groupe de travail en mai, il a été décidé de soumettre la candidature de l'AIE à la Plate-forme pour l'électromobilité, qui a finalement été acceptée. D'autres discussions sur les personnes avec qui s'engager, les outils à utiliser et d'autres plateformes potentielles auxquelles l'AIE pourrait se joindre font également partie des débats.

Enfin, le groupe de travail vise à soutenir la définition et la promotion de la position de l'AIE sur les dossiers pertinents. En utilisant l'expertise des membres du groupe de travail dans le contexte national, notre objectif est de l'appliquer au niveau européen afin que l'AIE puisse représenter au mieux les installateurs électriques à Bruxelles. Les positions récentes élaborées par le groupe de travail, telles que la réduction du PEF ou la suppression des droits de douane sur les modules solaires en provenance d'Asie, ont été adoptées avec succès par les institutions européennes et profiteront donc aux installateurs électriques de leurs pays respectifs.

Terje Hanssen, Président du Groupe de travail technique, expose les principaux objectifs du Groupe de travail technique :

Premièrement, l'objectif du groupe de travail est de partager et d'améliorer les connaissances techniques. Cela est facilité à la fois par des discussions lors des réunions et par des visites sur place, ce qui permet aux membres du Groupe de travail de mieux comprendre certaines questions sur le terrain.

Le groupe de travail vise également à soutenir l'AIE sur les aspects techniques des politiques et de la législation de l'UE. Le secrétariat n'ayant pas d'expérience pratique dans le secteur de l'électricité, il est crucial que le Groupe de travail puisse apporter son expertise pour soutenir le positionnement de l'AIE sur certaines questions qui nécessitent un point de vue plus technique. Par exemple, le groupe de travail technique a récemment contribué au rapport SolarPower Europe sur l'exploitation et la maintenance des systèmes photovoltaïques, en apportant son expertise sur le terrain sur les meilleures pratiques pour l'exploitation et la maintenance des systèmes solaires installés.

Ensuite, le Groupe de travail promeut les intérêts des installateurs électriques dans le domaine de la normalisation, principalement par le biais de la CEI et du CENELEC. Lors de chaque réunion, les membres du Groupe de travail font le point sur ce qui se passe dans ces domaines et décident si l'AIE doit prendre des mesures dans leurs pays respectifs.



La promotion de la sécurité électrique et de la vérification périodique est également l'un des principaux objectifs du groupe de travail, qui est élargi à diverses questions allant des points de charge des véhicules électriques aux contrôles de la domotique. Il est important de voir s'il y a des problèmes communs en Europe pour voir si l'AIE doit prendre des mesures au niveau de l'UE.

Enfin, le Groupe de travail est important pour l'AIE en raison de son aspect humain - le Groupe est là pour donner à ses membres l'occasion d'apprendre des expériences des entrepreneurs en électricité dans différents pays et de construire des relations au-delà des frontières.

a. Groupe de travail sur l'énergie/sur les politiques énergétiques

Alexis Delepouille explique que les années 2017 et 2018 ont été une période de transition pour le Groupe de travail, car le secrétariat de l'AIE et le président du Groupe de travail ont changé - le Groupe de travail a néanmoins été actif et l'AIE a fait un travail politique intense.

Le Groupe de travail a appuyé le positionnement de l'AIE sur plusieurs sujets de politique générale, en apportant sa contribution à plusieurs documents. L'AIE a écrit deux articles sur l'électromobilité cette année, l'un seul et l'autre avec un groupe d'associations d'acteurs. L'un appelle les décideurs politiques de l'UE à se mettre d'accord sur une législation promouvant l'électrification des transports, tandis que l'autre fait des recommandations aux décideurs politiques nationaux sur la manière de mettre en place les exigences minimales en matière d'infrastructures des VE fixées par la nouvelle directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD). Avec ces deux documents, l'AIE s'est positionnée comme un acteur clé du débat sur l'électromobilité à Bruxelles, et en conséquence, notre association a été acceptée comme membre de la Plate-forme européenne pour l'électromobilité et Giorgia a été invitée à apporter la voix des entrepreneurs électriques à la conférence annuelle d'AVERE, l'association européenne pour les véhicules électriques. Les membres de cette plate-forme sont des constructeurs de véhicules électriques (Renault, Nissan, Tesla), des fournisseurs de technologies (ABB, Alstom), des entreprises de bornes de recharge (BlueSolutions, ChargePoint), des ONG environnementales, des entreprises d'électricité et des associations du secteur électrique. Cette Plate-forme donne donc à l'AIE l'opportunité d'être parmi des acteurs influents pour accroître sa visibilité et son influence.

Le Groupe de travail a également contribué à l'élaboration d'un document conjoint contenant des recommandations sur les mesures nationales visant à améliorer la sécurité électrique en cas d'incendie et à atteindre les objectifs fixés par la nouvelle directive EPBD. Suite aux efforts déployés pour positionner l'AIE dans le débat sur la sécurité incendie à Bruxelles, Giorgia a été invitée par la Commission européenne à rejoindre la plateforme européenne d'échange d'informations sur les incendies, qui a été créée à la suite de l'accident de la tour Grenfell. Les membres de cette plateforme comptent la Commission européenne, des représentants des gouvernements nationaux et des organisations de lobbying. L'AIE a l'opportunité d'apporter l'expertise des entrepreneurs en électricité dans ce domaine, avec des exemples de bonnes pratiques et des recommandations tirées des indications faites par les associations nationales.

Nous avons également rédigé un document avec GCP Europe, qui a été finalisé hier lors de la réunion conjointe AIE-GCP Europe à Stockholm, qui traite de l'importance des inspections pendant la phase de mise en œuvre de la directive EPBD.



En plus de publier des documents, le Groupe de travail sur les politiques a également donné le feu vert à l'AIE pour participer à plusieurs campagnes de lobbying avec d'autres associations et entreprises. La campagne d'électrification, organisée principalement par des entreprises d'électricité et des associations représentant les technologies de l'électricité renouvelable, relaie le message qu'à mesure que le mix électrique devient plus propre grâce aux énergies renouvelables, il est logique que l'UE adopte des politiques pour électrifier les transports, le chauffage et les processus industriels lorsque cela s'avère efficace. Une autre campagne à laquelle l'AIE s'est jointe est « Small is Beautiful ». Parmi les membres de cette campagne figurent des associations représentant les technologies énergétiques décentralisées et des associations représentant les acteurs locaux. L'objectif est d'intégrer les spécificités des technologies énergétiques à petite échelle dans la législation énergétique de l'UE afin d'uniformiser les règles du jeu par rapport aux « grandes » centrales électriques. Cette campagne a été couronnée de succès, avec l'adoption d'une législation européenne, telle que la directive sur les énergies renouvelables, incluant des règles favorables pour les technologies énergétiques à petite échelle. Enfin, l'AIE a participé à la campagne contre le prix minimum à l'importation de l'UE sur les cellules et modules solaires en provenance d'Asie, avec plus de 200 autres entreprises et associations. Cette campagne a également été couronnée de succès, la Commission européenne ayant supprimé le prix minimum à l'importation au début du mois.

Ce groupe de travail est également utilisé par Giorgia pour informer les membres de l'AIE sur les politiques européennes ayant un impact sur le secteur. Prenant pour exemple le fameux paquet "Une énergie propre pour tous les Européens", qui comprend de nombreux textes législatifs différents, le groupe de travail a soutenu le travail politique de Giorgia en identifiant les questions prioritaires pour les installateurs électriques. L'un des problèmes qui sont ressortis de cet ensemble est l'Indicateur de préparation intelligent (IRS), qui pourrait devenir un moteur de la transformation des bâtiments dans l'avenir. Il s'agira très probablement d'une étiquette indiquant dans quelle mesure les bâtiments peuvent adapter leur fonctionnement aux besoins des occupants et du réseau. L'AIE avait développé un outil similaire il y a des années, et nous avons pu présenter à la Commission européenne notre contribution sur l'ISR en expliquant comment nous avons conçu cet outil. Une autre question importante sur laquelle l'AIE a travaillé dans ce paquet est le facteur énergétique primaire. L'AIE plaide depuis de nombreuses années en faveur d'une révision et d'une mise à jour de la valeur du FEP pour l'électricité, compte tenu de la part croissante des énergies renouvelables dans la production électrique européenne. Bien qu'un facteur énergétique primaire (FEP) inférieur (de 2,1) ait été adopté lors du vote de certains textes législatifs, la mise en œuvre du FEP continuera à être une question que l'AIE suivra de près.

Enfin, le groupe de travail a servi de plate-forme aux membres de l'AIE pour se soutenir mutuellement dans le contexte des débats nationaux sur la réglementation grâce à un échange d'informations et d'exemples des meilleures pratiques provenant de plusieurs pays. Un exemple en est l'exercice de collecte d'informations récemment organisé pour soutenir les membres français dans le contexte du débat en cours sur les règles d'autoconsommation collective en France.

b. Groupe de travail technique



Terje Hanssen, explique que, à l'instar du Groupe de travail politique, les années 2017 et 2018 ont été une période de transition pour le Groupe de travail technique en raison de changements au Secrétariat de l'AIE, mais il peut néanmoins fièrement rendre compte à l'Assemblée générale de ses nombreuses activités.

Premièrement, le groupe de travail s'est réuni deux fois cette année et, lors de ces deux rencontres, les discussions ont été enrichies par la contribution d'intervenants extérieurs, CONSUEL, ByNubian et Autarco, qui ont échangé des informations et des expériences respectivement sur la sécurité incendie, l'IdO et l'exploitation et la maintenance solaires. Nous avons également couplé l'une des réunions avec une visite de site très intéressante d'un projet de bâtiment intelligent et de réseau électrique.

Outre les réunions physiques, le Groupe de travail a récemment tenu deux webinaires. L'un des webinaires était axé sur les recommandations des experts concernant l'exploitation et la maintenance de projets solaires à petite échelle, et l'autre était basé sur les analyses des experts du marché à petite échelle du stockage des batteries.

Le Groupe de travail a également soutenu la rédaction de trois documents, dont deux, sur l'électromobilité et la sécurité incendie, ont déjà été mentionnés par Alexis Delepouille dans son rapport sur le Groupe de travail politique. Le troisième document a été rédigé dans le but d'influencer les travaux de la Commission européenne sur les mesures politiques à prendre concernant les produits : énergie solaire, éco-conception et/ou étiquetage énergétique. La politique de l'UE en matière de produits est un sujet dont le groupe de travail technique discute régulièrement, la Commission européenne étant de plus en plus disposée à introduire des mesures non pas pour les produits eux-mêmes, mais plutôt pour les systèmes, qui sont composés de plusieurs produits. Les mesures prises au niveau d'un système déplaceraient la responsabilité de la mise en œuvre des fabricants et des importateurs vers les installateurs, ce qui aurait un impact considérable sur notre secteur et nos activités.

Outre les sujets susmentionnés, le Groupe de travail a régulièrement débattu de l'évolution de la normalisation au sein de l'UE. Ces discussions sont utiles pour identifier tout problème éventuel et la nécessité d'actions conjointes afin de représenter nos intérêts.

Tous les documents produits par les deux groupes de travail sont disponibles sur le site Web de l'AIE sous l'onglet Position Papers. Tous les documents internes pertinents du Groupe de travail technique sont disponibles via le Dropbox du Groupe de travail.

c. Groupe de travail sur la chaîne de valeur

Karl-Heinz Bertram présente le groupe de travail sur la chaîne de valeur, qui jusqu'à présent n'était composé que de lui-même en tant que président et explique qu'à l'avenir, il aimerait créer une structure plus forte et élargir ce groupe de travail aux autres membres de l'AIE. Jusqu'à présent, les objectifs étaient de recueillir et de partager des informations et les renseignements concernant la chaîne de valeur électrique, avec des mises à jour lors des réunions du conseil d'administration, ainsi que de soutenir l'augmentation de la portée et de la visibilité de l'AIE au moyen de contacts de haut niveau sur la chaîne de valeur électrique.



Une façon d'y parvenir est d'assister à des événements tout au long de la chaîne de valeur, tels que la convention annuelle des grossistes européens en électricité (EUEW), à laquelle Karl-Heinz et Giorgia ont pris part en juin dernier. Cet événement a été une excellente occasion de rencontrer des intervenants influents du secteur et d'en apprendre davantage sur les tendances et les défis qui nous toucheront également en aval du côté de l'installation.

Un thème majeur de cette convention était la nécessité d'adapter la chaîne de valeur et d'adopter la numérisation. Avec l'intégration croissante du commerce électronique, le modèle de service et de marge de l'entrepreneur électricien doit s'adapter car plus d'informations signifie une plus grande transparence des prix pour le client et l'option d'un auto-approvisionnement pour le client. Nous avons besoin d'une chaîne de valeur numérique avec un flux de travail numérique total pour l'entrepreneur en électricité, avec accès aux données et aux plateformes afin de fournir les services à l'avenir. En outre, les partenaires pourraient également devenir des concurrents pour les associations en fournissant de nouveaux services - par conséquent, les associations pourraient également trouver nécessaire de développer leurs propres modèles commerciaux pour pouvoir continuer.

Nous estimons donc qu'il est crucial de renforcer ce groupe de travail en apportant davantage de connaissances et d'expertise afin de contribuer à façonner le meilleur avenir possible pour les entrepreneurs électriques. Nous vous tiendrons au courant au cours des prochains mois de l'actualité de ce groupe de travail et des possibilités de participation.

d. Groupe de travail BIM

Kris Van Dingenen explique que Johan Martinsson, le président du groupe de travail BIM, n'était pas disponible pour venir aujourd'hui et qu'il le remplace pour faire le point sur le groupe de travail BIM. L'AIE et GCP Europe estiment que les entrepreneurs en électricité et en mécanique devraient influencer plus activement l'adoption du BIM en Europe, c'est pourquoi ce groupe de travail a été créé. Il y a eu jusqu'à présent deux réunions cette année, l'une en mars et l'autre en juin, qui ont permis d'identifier les principaux points du BIM concernant les installateurs : avantages et défis posés par le BIM, vision du groupe de travail, choix du président du groupe de travail et points d'action provisoires au niveau de l'UE et au niveau national.

Une troisième réunion s'est tenue hier dans le cadre du sommet des installateurs, qui visait à finaliser les points d'action et à répartir les tâches. L'une des principales priorités pour les installateurs est de créer un langage commun que les acteurs de la chaîne de valeur pourront comprendre et mettre en place. En Belgique, par exemple, une "bibliothèque BIM" qui vise à standardiser les objets utilisés dans un projet BIM a été constituée, ce qui facilite la coopération de plusieurs entrepreneurs à travers la chaîne de valeur sur un même projet.

L'AIE tiendra tous ses membres informés des initiatives et des résultats du groupe de travail BIM au cours des prochains mois.

10. Présentation du rapport financier 2017



Gunnar Gran, trésorier de l'AIE, dresse le bilan 2017 de l'AIE, qui montre que l'association a clôturé l'année à -34.843,01€. Il explique que la majeure partie de cette perte est due à l'annulation des dettes de toutes les cotisations impayées des anciens membres (Italie, Hongrie, Espagne et Slovénie) - sans cela le déficit n'aurait été que de -10.957,89€. Nous n'avons maintenant plus d'anciennes dettes à régler et nous pouvons faire avancer les finances de l'AIE. En raison d'erreurs comptables, il y a des décalages entre les prévisions et les résultats, mais ces décalages finissent par s'annuler. Il s'agit par exemple de ne pas comptabiliser les congés payés et les primes de l'ancien secrétariat ainsi que les services de l'ancien expert-comptable pendant quelques mois en 2017.

11. Rapport des commissaires aux comptes

Kris Van Dingenen et Philippe Riffaux, auditeurs désignés par l'AIE, présentent leurs rapports d'audit. Les deux commissaires aux comptes confirment qu'ils n'ont aucune objection ou préoccupation concernant les finances de l'AIE pour 2017 et que tout est en ordre.

12. Annonce du recours à des commissaires aux comptes externes pour 2019

Thomas Carlsson explique qu'à l'avenir, l'AIE fera désormais appel à des auditeurs financiers externes. Cela allégera le fardeau des membres tout en rehaussant le professionnalisme, ce qui sera rassurant pour les membres et le conseil d'administration. En outre, un point de vue extérieur aidera également l'AIE à améliorer sa situation financière. Il n'y a pas d'objection à cette proposition.

13. Approbation des comptes et quitus aux membres du CA

Tous les membres votants approuvent les comptes financiers 2017 et donnent décharge aux membres du Conseil d'Administration.

14. Point sur la situation financière au 31 août 2018 et prévisions pour décembre 2018

Gunnar Gran passe en revue la situation financière de l'AIE jusqu'au 31 août 2018, expliquant que les dépenses seront plus ou moins conformes aux prévisions.

Les 14 membres ont tous payé leur cotisation, mais les factures doivent encore être rééditées avec la TVA. Lors de la dernière Assemblée Générale, les membres se sont mis d'accord pour demander un numéro de TVA pour l'AIE pour deux raisons principales ; cela permettrait à l'AIE d'économiser beaucoup d'argent sur le contrat de service et tous les autres paiements, et cela lui permettrait de récupérer la TVA rétroactivement depuis les trois dernières années. Si le fait d'avoir un numéro de TVA n'a pas d'impact sur les autres associations qui ont également un numéro de TVA, il y a un impact possible sur celles qui n'en ont pas et devraient donc payer un supplément de 21% sur leur facture. Toutefois, même si l'AIE n'avait pas de numéro de TVA, les associations nationales devraient quand même déclarer la cotisation à leurs autorités fiscales et leur payer la TVA. Cependant, comme l'AIE doit rééditer les factures pour les cotisations 2018, elle offrira exceptionnellement des réductions à certains membres qui n'ont pas de numéro de TVA et qui ne sont pas en mesure de payer les 21% supplémentaires.

En raison de cette remise, l'AIE clôturera l'année avec un déficit de -33.916,86€, plus important que prévu à la fin de l'année. Sans cette décote, nous aurions été en ligne avec les attentes. C'est pourquoi l'AIE



souhaite créer un task force budget, une question sur laquelle l'Assemblée générale se prononcera plus tard dans l'ordre du jour.

15. Présentation du plan stratégique 2019-2021 de l'AIE

Gérard Constantin explique que le nouveau Plan stratégique est beaucoup plus complet que celui qui arrive à son terme. Nous avons besoin d'un plan à 360°, examinant tous les aspects de l'association et fixant des objectifs de croissance clairs afin de faire de l'AIE l'association forte dont notre secteur en croissance a besoin et mérite.

Ce plan stratégique repose sur deux piliers principaux :

1. Accroître la représentativité et la crédibilité de l'AIE

Pour que l'AIE soit véritablement européenne, nous devons représenter toutes les régions d'Europe, et pas seulement l'Europe centrale et septentrionale dans sa forme actuelle. Ce faisant, nous deviendrons un interlocuteur plus crédible pour les institutions communautaires, les décideurs politiques de l'UE étant plus susceptibles de nous contacter, de nous impliquer dans les débats pertinents et d'accepter nos invitations à participer à nos débats/événements.

Pour atteindre cet objectif, nous devons acquérir plus de membres sans chercher à augmenter considérablement nos revenus provenant des cotisations, car les associations d'Europe du Sud et de l'Est ont des ressources financières limitées. Par conséquent, nous devons chercher d'autres sources de revenus pour augmenter notre budget afin de compenser les revenus faibles provenant des cotisations des membres. D'ici 2021, nous espérons passer à 18 membres, contre 14 aujourd'hui.

2. Faire de l'AIE le représentant sectoriel faisant autorité tant pour le secteur lui-même que pour les décideurs politiques.

Nous devons devenir une référence pour notre secteur et pour les décideurs politiques. Notre propre secteur à travers l'Europe a besoin de savoir que nous existons et connaître la valeur ajoutée que représente une adhésion à l'AIE. Les décideurs politiques doivent savoir ce que nous représentons, nos besoins et nos demandes, afin qu'ils puissent nous prendre en compte lorsqu'ils discutent des politiques qui nous concernent.

16. Présentation du projet de budget 2019-2021

Giorgia Concas présente le projet de budget pour 2019, montrant qu'il y aura un déficit budgétaire de - 23.100,00€, ce qui est inférieur à celui de 2017 et 2018. Les frais fixes augmenteront en 2019 afin d'investir dans la création d'une nouvelle image de marque et le développement de la communication, ainsi que dans le développement d'entreprise, la recherche de mécénats et de cotisations supplémentaires. Les revenus des parrainages et des cotisations supplémentaires sont nécessaires pour que l'AIE puisse compenser la baisse des recettes provenant des cotisations des membres due aux problèmes de TVA. Même si nous espérons que ce problème sera résolu d'ici à l'envoi aux membres des factures pour 2019 grâce au task force sur le budget, nous avons pris pour hypothèse la plus pessimiste qu'une réforme des cotisations ne sera pas adoptée ou qu'elle ne ramènera pas le revenu au niveau de 2017. Nous ne sommes donc pas



certain du montant total des recettes provenant des cotisations, et nous devons donc voter sur ce budget préliminaire lors de l'Assemblée générale d'aujourd'hui et effectuer un contrôle budgétaire intermédiaire au printemps 2019, une fois que les factures des cotisations auront été recalculées et envoyées.

En 2020, nous prévoyons que le budget sera de nouveau équilibré après plusieurs années de déficit. Nos investissements dans la communication en 2019 portent leurs fruits, et les revenus des nouveaux membres et celles issues de la coopération avec les partenaires augmentent, ce qui nous donne un revenu total plus élevé. Cette année, l'Assemblée générale se tiendra à Bruxelles, et nous prévoyons de concentrer nos efforts sur le sponsoring pour financer l'événement.

En 2021, nous prévoyons un léger excédent budgétaire de +7.500 grâce aux investissements des deux dernières années et à la stabilité des revenus des associations et des entreprises pour couvrir l'ensemble des frais fixes/opérationnels.

17. Approbation du budget 2019

Tous les membres votants approuvent le budget préliminaire présenté pour 2019, à condition qu'il y ait une vérification provisoire du budget au printemps 2019.

18. Création d'un task force sur le budget

Tous les membres votants approuvent la création du task force sur le budget. Les membres de ce groupe sont : Gérard Constantin (VSEI-Suisse), Gunnar Gran (NELFO-Norvège), Alexis Delepouille (FFIE-France), Alexander Neuhauser (ZVEH Allemagne), Pedro Perreira (APEL-Luxembourg) et Christian Atzmueller (WKO-Autriche). La sélection de ces membres spécifiques reflète la diversité des petits, moyens et grands pays, avec et sans numéro de TVA, afin d'assurer un résultat impartial et inclusif.

19. Election du bureau de l'AIE

Le Président sortant, Thomas Carlsson, ayant rempli son mandat, des élections sont nécessaires. Janne Skogberg annonce également qu'il quittera le Conseil. Les changements proposés au conseil d'administration sont les suivants :

- Président - Gérard Constantin
- Vice-président - Martin Bailey
- Membre du comité de direction - Alexis Delepouille
- Membre - Karl-Heinz Bertram
- Membre - Gunnar Gran
- Membre - Thomas Carlsson

Tous les membres votants approuvent la composition du conseil proposée.

20. Divers

Il est annoncé que la prochaine Assemblée générale se tiendra à Montreux, en Suisse, les 16 et 17 octobre.



Assemblée générale extraordinaire | 21 septembre 2018 | Stockholm, Suède

1. Vérification du quorum de présence

Selon les statuts de l'AIE, une Assemblée Générale Extraordinaire ne peut se tenir que lorsqu'au moins 75% de ses membres sont présents. Chaque pays membre dispose d'une voix. La fiche d'inscription indique que tous les membres de l'AIE sont présents et que l'Assemblée Générale Extraordinaire peut donc avoir lieu.

2. Proposition de modifications des statuts de l'AIE

- a. Changement d'adresse des nouveaux bureaux de l'AIE, rue d'Arlon 69-71, 1040 Bruxelles, Belgique (article 3)
- b. Changement de dénomination de la gouvernance interne de l'AIE pour s'aligner sur les autres associations professionnelles à Bruxelles
 - Le Comité de coordination des politiques devient le Conseil d'administration
 - Le Conseil des Délégués devient Assemblée Générale
 - Le Groupe de travail sur l'énergie devient le Groupe de travail sur les politiques
 - Le task force technique devient le Groupe de travail technique
 - Les membres du conseil d'administration deviennent :
 - Président
 - Vice-président
 - Membre du comité de direction
 - Membre
 - Membre
 - Membre
- c. Clarification du mandat du Conseil d'administration
 - Chaque membre du conseil d'administration, une fois élu, aura un mandat de trois ans.
 - Le président sortant et les présidents des groupes de travail ne sont pas automatiquement membres du conseil d'administration mais peuvent être invités aux réunions du conseil (article 12.04).
 - Suppression de l'article 8.04
 - Exigences plus strictes en matière de contrôle du Secrétariat par le Conseil d'administration (article 11)
 - Procédure plus générale à suivre lorsqu'un membre du Conseil ne peut plus remplir son mandat (article 14.05)
- d. Clarification de la date limite de démission d'un membre
 - Les membres doivent démissionner avant le 1er juin afin que le Secrétariat puisse préparer adéquatement le budget de l'année suivante qui sera soumis au vote de l'Assemblée générale à l'automne.
- e. Des règles plus claires sur la procédure d'inscription à l'Assemblée générale
 - Les membres doivent maintenant s'inscrire et signer une feuille d'inscription avant le début de l'Assemblée générale pour atteindre le quorum.

3. Vote sur les modifications proposées

Tous les membres votants approuvent les changements proposés.



AGA 19-03 PLAN DE TRAVAIL 2019-2021 : PROGRÈS ET PROCHAINES ÉTAPES

Lors du CdD 2018, les membres de l'AIE ont adopté à l'unanimité un nouveau Plan stratégique couvrant les années 2019, 2020 et 2021.

Ce plan, intitulé "Passons à la vitesse supérieure", a pour objectif de porter l'association à un niveau supérieur, en améliorant sa représentativité et sa crédibilité, et en la rendant LE représentant sectoriel faisant autorité en Europe.

Le Plan comporte certains sous-objectifs dans tous les domaines pertinents, tant pour 2021, l'année de fin du Plan, que pour 2019, la première année du Plan.

L'AIE a atteint et même dépassé certains objectifs de 2019 et est sur le point d'en atteindre d'autres, tandis que d'autres objectifs se révèlent plus difficiles.

RÉALISATIONS 2019

Nouvelle image de marque

Un objectif important qui a été atteint cette année est le changement de marque de l'AIE.

L'AIE avait besoin d'actualiser son identité afin de gagner en visibilité et d'améliorer sa réputation. Notre association méritait un nom ambitieux, moderne et clair, loin d'un acronyme français indéchiffrable et difficile à épeler. Notre site très statique et très limité a également besoin d'une refonte, car nous voulons un site web qui montre à quel point notre association est dynamique et active.

Après le feu vert obtenu lors du CdD de l'an dernier, avec le soutien du comité de direction, nous avons engagé une agence qui nous a garanti la livraison des produits nécessaires pour un prix qui respectait notre budget (environ 15.000 EUR). Les membres de l'AIE ont eu la possibilité de donner leur avis et d'exprimer leur préférence pour un nouveau nom et un nouveau logo, en particulier lors d'un premier atelier de brainstorming et d'une réunion des secrétaires généraux, et par le biais de deux enquêtes en ligne.

Aujourd'hui, nous sommes proches de la ligne d'arrivée : nous avons choisi notre nouveau nom et notre nouveau logo, et nous construisons notre nouveau site web et organisons une réception pour dévoiler notre nouvelle identité à nos partenaires à Bruxelles.



Notre nouveau nom sera EuropeOn. La combinaison du mot "Europe", du mot "On" avec le O rappelant un bouton d'alimentation et du slogan "association d'installateurs électriques" fournira les informations nécessaires sur qui nous sommes et ce que nous représentons, le secteur qui fait tourner l'économie et la société européennes. Notre nouveau nom est positif, énergique et ambitieux. Il complète bien le nom de la célèbre association européenne des compagnies d'électricité : [Eurelectrique](#). Notre nouveau logo est coloré et basé sur des couleurs tendance et pertinentes, bleu pour l'électricité et vert pour l'environnement. Le bouton d'alimentation sera notre symbole et sera utilisé sur certains



supports de communication à la place de notre nom complet. Il contient la gamme complète de nos nouvelles couleurs, que nous utiliserons selon une logique sur notre site Web et notre matériel de communication.

Lors de l'AGA de Montreux en octobre, nous serons également en mesure de montrer à tous les membres à quoi ressemblera notre site Web. Notre nouveau nom et notre nouveau logo seront dévoilés au monde extérieur et notre nouveau site web sera mis en ligne le **20 novembre lors d'une réception festive à Bruxelles**. La réception sera l'occasion de fournir des informations sur notre secteur aux parties prenantes et de les sensibiliser à la pertinence de notre action. Ce sera peut-être aussi l'occasion pour nous de lancer une campagne centrée sur l'évolution des compétences requises dans notre secteur pour assurer la transition énergétique (voir ci-dessous).

[Des groupes de travail davantage axés sur les résultats & un nouveau groupe de travail](#)

Une autre série de réalisations concerne les groupes de travail de l'AIE. Nos groupes de travail établis avaient pour objectif de produire chacun un résultat concret chaque année ; un nouveau groupe de travail sur la chaîne de valeur a dû être mis en place et lancé.

- **Groupe de travail sur les politiques**

Le Groupe de travail sur les politiques, anciennement appelé Groupe de travail sur l'énergie, a travaillé dur au cours de la dernière année.

Ses principaux résultats sont une [demandes politiques clés de l'AIE à la nouvelle Commission et au nouveau Parlement de l'UE](#). Ce rapport, qui a été conçu et imprimé en mars dernier, a ensuite été présenté lors d'un webinaire et utilisé lors de certaines réunions avec des décideurs politiques à Bruxelles. Ce document dresse la liste des souhaits de notre secteur et couvre des domaines clés tels que l'électrification, les bâtiments intelligents et les compétences. Elle servira de feuille de route à notre mobilisation tout au long des prochaines années, et de base pour des points et des activités de lobbying plus spécifiques.

Avec le soutien des experts du groupe de travail politique de NELFO et de STUL et en coopération avec Transport & Environment, une ONG européenne bien connue, l'AIE a également réussi à publier son tout premier rapport, intitulé "[Powering a new value chain in the automotive sector](#)". Cette publication, lancée en novembre de l'année dernière, a été largement utilisée dans les débats politiques sur l'électromobilité à Bruxelles, en particulier lors de l'adoption de nouvelles normes européennes de CO2 pour les voitures. Certaines associations membres de l'AIE ont également fait la promotion du rapport auprès des médias nationaux. D'une manière générale, associé à la nouvelle adhésion de l'AIE à la [Plateforme européenne de l'électromobilité](#), ce rapport a permis à l'AIE de se positionner politiquement sur la question de l'électromobilité.

La réponse de l'AIE à une consultation de la Commission européenne sur la **numérisation du secteur de l'énergie** et ses implications politiques est une tâche importante à laquelle le Groupe se consacre actuellement. Comme indiqué ci-après, au cours de l'année écoulée, le Groupe a fourni son aide pour répondre à plusieurs **consultations**.



- **Groupe de travail technique**

Le groupe de travail technique s'est également été focalisé sur les résultats au cours de l'année écoulée.

Un domaine particulièrement important sur lequel le Groupe a travaillé est l'[alimentation par Ethernet](#). Notre membre français FFIE a partagé d'importantes connaissances avec le Groupe sur tous les aspects liés à cette technologie et a dirigé la rédaction d'un **guide** pour les installateurs qui devrait être prêt dans les semaines ou mois à venir.

Il convient également de mentionner la coopération entre le Groupe et SolarPower Europe, qui s'est traduite par la co-crédation d'un chapitre du [guide SolarPower Europe sur l'exploitation et la maintenance des systèmes solaires, ainsi que par](#) notre participation en tant qu'intervenants à une conférence organisée à Londres par l'intermédiaire de la CEA, notre membre d'Angleterre, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord, lors d'une conférence dédiée à ce thème. Nous sommes actuellement en train d'évaluer la poursuite de la coopération sur les règles pour l'installation de systèmes solaires et de stockage.

En 2019, le Groupe de travail technique a également aidé l'AIE à répondre à plusieurs **consultations**, comme indiqué ci-dessous.

Enfin, certains experts du Groupe technique ont participé à plusieurs conférences téléphoniques pour aider l'AIE à élaborer le programme d'une [conférence sur la sécurité électrique](#), que nous organisons avec l'ECI - l'association européenne de l'industrie du cuivre - et la FISUEL - la Fédération internationale pour la sécurité des consommateurs d'électricité. L'événement aura lieu le 20 novembre à Bruxelles et impliquera plusieurs intervenants de nos associations membres.

- **Groupe de travail BIM**

Au cours de l'année écoulée, le groupe de travail conjoint AIE-GCP Europe a intensifié et structuré ses activités.

Grâce à un certain nombre d'exposés présentés par des membres engagés du Groupe et par des organismes de standardisation, le Groupe a recueilli au cours de la dernière année des **renseignements** très utiles **sur les initiatives internationales, européennes et nationales existantes** visant à rationaliser et à standardiser le BIM pour faciliter son adoption par les entrepreneurs techniques du bâtiment. Les informations recueillies ont permis au Groupe de dresser [une liste de tâches pour l'AIE et le GCP et nos associations membres concernant le BIM pour les années à venir](#). Afin d'améliorer la clarté et la transparence à l'avenir, nous avons récemment fourni un mandat au Groupe.

- **Groupe de travail sur la chaîne de valeur**

L'année dernière, l'AIE a décidé d'étendre les activités menées par Karl-Heinz Bertram, notre membre allemand du Conseil d'administration, en établissant [un véritable groupe de travail](#), dont la mission serait de contribuer au renforcement de la position des entrepreneurs en électricité le long des chaînes de valeur électriques et du bâtiment. Le Groupe a décidé de se concentrer sur les domaines suivants : 1. Recueillir et publier des informations sur le secteur de l'électricité 2. Effectuer une analyse interne sur la façon d'optimiser le secteur de la sous-traitance électrique dans la chaîne de valeur 3. Définir le positionnement de l'AIE (et de ses membres) vis-à-vis des associations représentant les intérêts d'autres secteurs.



Sous la direction de Martin Bailey, membre du Conseil d'administration de la CEA, nous avons commencé à préparer la **première édition du document écrit de l'AIE sur le secteur de l'électricité en Europe**, qui devrait être publié le 18 octobre. À l'aide d'un certain nombre de modèles différents, nous avons également dressé une liste des principaux défis et opportunités pour notre secteur, découlant de la concurrence interne, des nouveaux concurrents, des tendances sociétales, des décisions politiques, etc. Enfin, nous avons préparé un tableau récapitulatif de toutes les associations européennes possibles, avec lesquelles l'AIE devrait être prudente ou celles avec lesquelles se rapprocher pour collaborer.

A l'avenir, nous nous efforcerons d'intensifier les activités de ce groupe, notamment en structurant, harmonisant et en développant la collecte de données de notre secteur, en analysant les tendances spécifiques et en partageant les meilleures pratiques pour aider nos entreprises à développer leurs activités et à jouer un rôle accru dans la chaîne de valeur électrique et dans celle de la construction.

Services supplémentaires pour les membres

Un autre objectif que nous avons définitivement atteint concerne l'introduction de nouveaux services aux membres, afin d'augmenter la valeur de l'AIE.

En particulier, le Plan 2019 avait pour objectif d'organiser 1-2 **séances d'information, webinaires ou événements pour les membres**, afin de leur apporter plus des connaissances que nous ne pouvons pas partager en nous appuyant uniquement sur les réunions des groupes de travail.

Voici la liste des événements sur le Web que nous avons tenus entre le CdD de l'an dernier et l'AGA de cette année :

1. Novembre 2018 : webinaire sur les emplois en électromobilité en Europe, public
2. Janvier 2019 : webinaire avec la Commission européenne sur la stratégie climatique à long terme de l'UE, pour les membres de l'AIE, EuropaCable et T&D Europe
3. Mars 2019 : webinaire pour présenter la politique de l'AIE demande, public
4. Mai et septembre 2019 : 2 webinaires avec SolarPower Europe sur les schémas collectifs d'autoconsommation dans certains pays européens, public
5. Mai 2019 : webinaire sur les règles de conception du marché européen de l'énergie, membres de l'AIE
6. Mai 2019 : webinaire avec STUL sur le Smart Readiness Indicator et un projet pilote finlandais, membres de l'AIE.

En plus des webinaires, dans l'intérêt de nos membres, nous avons lancé il y a quelques mois le plan visant à faciliter les **réunions entre nos associations membres et les décideurs politiques européens concernés à Bruxelles**. Jusqu'à présent, nous avons réussi à faciliter les rencontres entre nos associations membres françaises et suédoises et leurs décideurs politiques européens respectifs. Il est à noter qu'avec le SERCE et la FFIE, nos membres français, nous avons rencontré **Dominique Ristori**, l'ancien Directeur Général Energie de la Commission Européenne. En ce début de nouvelle législature, nous poursuivrons cette activité et évaluerons avec nos membres et les décideurs politiques de l'UE les possibilités d'organiser des déjeuners-débats, ou autres, sur des questions nationales et européennes pertinentes.



Le dernier objectif lié au service aux membres dans notre Plan 2019 était d'envoyer des **informations mensuelles** à nos membres sur les développements pertinents de la politique européenne. A l'exception des périodes de faible activité politique à Bruxelles, nous avons tenu notre groupe de travail politique à jour sur une base mensuelle.

Événements, campagnes et communications

Un autre domaine dans lequel nous avons atteint nos objectifs concerne les outils de communication que nous utilisons pour sensibiliser à notre association et à notre secteur davantage nos partenaires.

Le Secrétaire général avait pour objectif de **participer en tant qu'intervenant** à au moins 3 événements. Avec le soutien de nos membres, l'AIE a été représentée dans les conférences suivantes par différentes personnes :

1. Octobre 2018 : Conférence bisannuelle AVERE e-mobilité à Bruxelles, Secrétaire Général de l'AIE
2. Décembre 2018 : Sommet solaire photovoltaïque italien à Rome, Secrétaire général de l'AIE
3. Décembre 2018 : Conférence européenne sur l'exploitation et la maintenance de l'énergie solaire à Londres, Luke Osborne de la CEA
4. Mars 2019 : Sommet annuel Lighting Europe, Alexis Delepoulle de la FFIE
5. Juin 2019 : Semaine européenne de l'énergie durable, session sur l'efficacité énergétique, Secrétaire général de l'AIE
6. Septembre 2019 : Conférence Smart Building Alliance, 2 sessions, Secrétaire Général de l'AIE.

Le Plan 2019 posait également comme objectif de participer, éventuellement avec un rôle moteur, à au moins une **campagne de communication politique**. C'est ainsi que nous avons atteint cet objectif :

1. Au printemps dernier, nous nous sommes joints à l'"[Appel à l'action pour le climat](#)", une campagne sans précédent rassemblant un regroupement large et diversifié de centaines de villes, d'entreprises, d'investisseurs, d'organisations de la société civile, etc. pour inciter les dirigeants européens à prendre des mesures décisives pour répondre à l'urgence climatique et limiter à 1,5°C la hausse des températures. La campagne, qui a été largement couverte par les médias, nous a aidés à positionner notre secteur comme progressiste et engagé contribuant à la lutte contre le changement climatique.
2. L'été dernier, nous avons rejoint la campagne "[Solar4Buildings](#)", lancée par SolarPower Europe, appelant les décideurs politiques à couvrir les bâtiments neufs et rénovés en Europe avec le photovoltaïque. Nos citations et témoignages vidéo ont été largement diffusés le jour du lancement ; cette campagne nous a permis de positionner notre secteur à l'avant-garde de la transition énergétique.
3. En ce moment, nous sommes en train de concevoir **notre toute première campagne**, qui devrait encourager les décideurs politiques à adopter les bonnes mesures politiques visant à garantir que l'Europe dispose du nombre adéquat d'entrepreneurs compétents et qualifiés pour atteindre ses objectifs en matière de climat et d'énergie ; notre objectif est de lancer cette campagne en même temps que notre nouvelle image.



Enfin, notre dernière série d'objectifs pour 2019 dans le domaine des communications concerne les médias sociaux et la couverture médiatique, ainsi que la fréquence de nos bulletins d'information. Voici comment nous avons atteint nos objectifs :

- Nous avons atteint un total de **830 followers** de nos deux comptes Twitter (AIE et Secrétaire général), contre un nombre cible de 350.
- Nous avons publié **3 communiqués de presse** comme prévu
- Nous avons obtenu **2 mentions dans les médias** (de [Business Green](#) et de [Design, Products & Applications en](#) relation avec notre rapport sur l'électromobilité) contre un nombre cible de 3.
- En outre, nous avons amélioré le format et le contenu de notre lettre d'information, ce qui a porté ses fruits : au cours de l'année écoulée, nous avons compté les **clics d'au moins 8 députés du Parlement européen** concernés, 6 clics des **directeurs et chefs d'unité de la Commission européenne** et 5 clics des **représentations des différents pays européens** à Bruxelles.

Réforme des cotisations

L'adoption réussie d'un nouveau système de cotisation est également une très grande réussite pour l'association.

L'an dernier, le CdD de l'AIE a créé un task force sur le budget avec une composition équilibrée des associations membres de l'AIE¹ avec pour mission de réformer le système des cotisations. L'ancien système consistait en un montant fixe et un montant variable basé sur la population des pays. Les défis associés à ce système étaient les suivants : 1. les coûts les plus bas étaient trop élevés pour les petits pays, ce qui empêchait leurs associations d'adhérer à l'AIE 2. La population n'est pas un bon indicateur de la richesse des associations, car il peut y avoir des associations situées dans des pays comptant un grand nombre d'habitants qui peuvent être pauvres, soit parce que le pays lui-même est pauvre, soit parce que l'association ne regroupe que quelques entreprises ou des entreprises à faible chiffre d'affaires, payant donc ainsi une faible cotisation.

En 2018, un troisième défi est apparu. L'AIE a obtenu un numéro de TVA et a commencé à appliquer la TVA sur ses factures. Comme certains membres de l'AIE, dont les plus gros contributeurs (France et Allemagne) ne peuvent pas récupérer la TVA, la cotisation de l'AIE est devenue trop chère pour eux.

Dans ce contexte, le task force sur le budget de l'AIE a travaillé à l'élaboration d'un nouveau système de redevances qui devrait :

1. Etre équitable et logique, et se baser sur des cotisations avec lesquelles tous les membres actuels de l'AIE se sentent à l'aise, qu'ils récupèrent ou non la TVA.
2. Encourager de nouvelles associations à adhérer à l'AIE

¹ Gérard Constantin, Suisse ; Alexis Delepouille, France ; Gunnar Gran, Norvège ; Alexander Neuhäuser, Allemagne ; Pedro Pereira, Luxembourg ; Christian Atzmüller, Autriche.



3. Procurer à l'AIE des revenus suffisants pour mener à bien ses opérations, soit près de 200.000 EUR.

A la suite d'une réunion en face à face, d'une conférence téléphonique et d'appels bilatéraux, le task force a formulé au conseil d'administration de l'AIE une proposition pour un nouveau système. Le Conseil d'Administration a adapté la proposition et l'a présentée aux Secrétaires Généraux de l'AIE lors d'un conf-call début 2019. Les principes qui sous-tendent le nouveau système ont ensuite été adoptés par vote postal conformément à l'article 20 des statuts de l'AIE.

Le nouveau régime entrera pleinement en vigueur en 2020, tandis que les redevances de cette année se situent à mi-chemin entre le système passé et le futur. La nouvelle formule prévoit des redevances variables, qui sont basées sur ce que l'on appelle le "chiffre d'affaires du secteur représenté", c'est-à-dire le chiffre d'affaires des entreprises électrotechniques qui sont membres de l'AIE. Ce système est équitable et logique et, suite aux adaptations suggérées par le Conseil, consistant principalement en l'ajout de contributions fixes par pays, le nouveau système garantira en 2020 des revenus décents à l'AIE. Nous devons encore prouver que la formule encouragera également de nouveaux membres à adhérer à l'AIE. Ce nouveau système n'est probablement pas parfait et pourrait nécessiter des ajustements à l'avenir, mais c'est un grand pas en avant. Une question mentionnée dans le Plan, que nous n'avons pas encore abordée et que nous examinerons peut-être à l'avenir, est celle des membres associés potentiels des entreprises.

| Association (pays) | Ancien système | | Transition | | Nouveau système | | | |
|---|---|--|--|---|---|--|--|---|
| | Cotisations 2018, calculées sur la base du nombre d'habitants par pays (EUR), (arrondies, TVA exclue) | Cotisations 2018, calculées sur la base du nombre d'habitants par pays (EUR), (arrondies, TVA incluse) | 2019 année transitoire (EUR), (TVA exclue) | 2019 année transitoire (EUR), (TVA incluse) | Cotisations 2020, calculées sur la base du chiffre d'affaire représenté (EUR), (TVA exclue) | Cotisations 2020, calculées sur la base du chiffre d'affaire représenté (EUR), (TVA incluse) | Catégories / cotisations (tranche du chiffre d'affaires représenté) (milliards EUR/an) | Chiffre d'affaires représenté (milliards EUR) |
| FFIE-SERCE (FR) | 22.000** | 27.000 | 22.500 | 27.000 | 23.000 + 2.000 | 30.250 | XL, > 15 | 31.1 (TBC) |
| ZVEH (DE) | 22.500** | 27.000 | 22.500 | 27.000 | 23.000 + 2.000 | 30.250 | | 21.3 |
| ECA (England, Northern Ireland and Wales) | 22.000 | n/a | 19.000 | n/a | 16.000 + 2.000 | n/a | L, 6 > x ≤ 15 | 6.9 |
| EIT.Suisse (CH) | 9.500 | n/a | 10.250 | n/a | 11.000 + 2.000 | n/a | M, 3 > x ≤ 6 | 6 |
| Techniek Netherland (NL) | 11.500 | n/a | 11.500 | n/a | 11.000 + 2.000 | n/a | | 5.4 |
| Techlink (BE) | 10.000 | n/a | 10.500 | n/a | 11.000 + 2.000 | n/a | | 5-6 (TBC) |
| WKO-E (AT) | 8.500** | 10.000 | 10.500 | n/a | 11.000 + 2.000 | n/a | | 5.2 |
| NELFO (NO) | 9.000 | n/a | 10.000 | n/a | 11.000 + 2.000 | n/a | | 4.8 |
| IN (SE) | 10.000 | n/a | 10.500 | n/a | 11.000 + 2.000 | n/a | | 4.1 |
| STUL (FI) | 9.000 | n/a | 10.000 | n/a | 11.000 + 2.000 | n/a | | 4.3 |
| TEKNIQ (DK) | 9.000 | n/a | 8.000 | n/a | 7.000 + 2.000 | n/a | S, 1 > x ≤ 3 | 3 |
| SELECT (Ecosse) | 9.000 | n/a | 8.000 | n/a | 7.000 + 2.000 | n/a | | 1.3 |
| APEL (LU) | 6.500** | 8.000 | 5.000 | 5.500 | 4.000 + 2.000 | 7.200 | XS, 0 > x ≤ 1 | 0.4 (TBC) |
| total | 158.500 | 158.500* | 158.250 | 158.250* | 183.000 | 183.000* | | |

* La TVA en Belgique est de 21%; l'AIE perçoit la VAT et la transfère aux autorités publiques belges

** Cotisation avec réduction appliquée; la cotisation sans réduction apparaît dans la prochaine colonne à droite.

RÉALISATIONS EN TERMES DE POLITIQUES EN 2019



Le Plan 2019-2021 n'a pas d'objectifs spécifiques en termes de revendications car il est difficile de prévoir les développements politiques futurs et d'identifier des actions précises et mesurables pour influencer les réglementations.

Néanmoins, il vaut la peine de passer en revue ici la manière dont notre association a été active avec succès au niveau de la politique de l'UE au cours de l'année dernière :

- Notre principale réalisation est la publication et la promotion de nos **revendications politiques** auprès de la nouvelle Commission et du nouveau Parlement de l'UE en mars dernier, avant les élections européennes ; comme mentionné ci-dessus, ce document soutiendra tous nos efforts de lobbying dans les prochains mois et années et étayera des positions politiques ou réglementaires plus détaillées et spécifiques
- Notre tout premier rapport sur l'électromobilité mentionné ci-dessus a été une contribution utile pour faire pression en faveur d'une législation européenne ambitieuse sur les [normes de CO2 pour les voitures](#). Le règlement final de l'UE adopté quelques semaines après la publication de notre rapport contient un objectif de référence pour les ventes de véhicules à faibles émissions et à émissions nulles d'ici 2030, qui est équivalent à l'objectif que nous avons communiqué dans notre rapport : **35 % des ventes de véhicules électriques**
- En collaboration avec la Plate-forme européenne pour l'électromobilité, dont nous sommes devenus membres en 2018, nous avons récemment commencé à influencer par des prises de position et des ateliers les prochaines étapes de la législation européenne qui permettront le déploiement de l'électromobilité ; en particulier, nous avons contribué à une prise de position sur la révision éventuelle de la [directive européenne pour le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs](#), qui fixe des exigences pour le déploiement d'infrastructures pour des transports propres dans les pays européens.
- La diffusion de notre document sur la sécurité électrique dans le contexte de la mise en œuvre de la directive révisée sur la performance énergétique des bâtiments a permis de [mentionner clairement les inspections régulières des installations électriques](#) dans la recommandation de la Commission européenne sur l'application de la directive EPBD publiée en mai dernier.
- Au cours de l'année écoulée, nous avons également suivi et commenté activement la **stratégie climatique à long terme de l'UE**. En appelant à une électrification globale et à un déploiement rapide des technologies de petite taille basées sur l'électricité, cette stratégie construit un avenir prometteur pour notre secteur. L'AIE a pris des mesures, notamment en organisant un webinaire au cours duquel les membres ont pu discuter de la stratégie avec un expert de la Commission européenne ([ici](#)), et en cosignant une lettre de la communauté décentralisée de l'énergie demandant une modélisation plus détaillée pour les petites centrales d'énergie renouvelable et des solutions du côté de la demande ([ici](#)), ainsi qu'un document sur la contribution potentielle de la mobilité électrique à une Europe neutre sur le plan climatique ([ici](#))
- Nous avons également continué à surveiller et, le cas échéant, à exprimer l'opinion de notre secteur sur la **politique européenne des produits** (écoconception, étiquetage énergétique) ; en particulier, nous avons répondu à une consultation européenne sur l'avenir de la politique des produits ([ici](#)) ; avec d'autres organisations à Bruxelles, nous avons demandé une utilisation cohérente du facteur énergie primaire (récemment révisé) dans la législation européenne sur le



rendement ([ici](#)) ; et nous sommes actuellement occupés à préparer des commentaires sur l'écoconception des chauffages par panneaux radiants et des systèmes solaires photovoltaïques.

- Nous avons également donné notre avis sur la [Directive Basse Tension](#), que la Commission européenne pourrait réviser à l'avenir.

LES DÉFIS DE 2019

Les finances sont le domaine dans lequel l'atteinte des objectifs s'est avérée la plus difficile.

Dans l'état actuel des choses, il semble que nous clôturerons l'année avec un **déficit budgétaire légèrement plus important que prévu, mais sûrement inférieur à 30.000 euros**. Toutefois, ce sera probablement plus le **résultat d'une gestion prudente des dépenses que d'une diversification des revenus ou de sources alternatives de recettes**.

Le Plan 2019 prévoyait un objectif de **parrainage de 20 000 EUR** en plus de la petite contribution financière annuelle habituelle que nous recevons de KNX. Afin d'explorer les possibilités de coopération, telles que le parrainage, le Secrétaire général a pris contact avec un certain nombre d'entreprises le long des chaînes de valeur de l'électricité et de la construction et a tenu plus de 10 réunions avec des entreprises des secteurs de l'énergie solaire, du stockage et de la mobilité électronique lors du salon [Smarter-E](#) à Munich en juin dernier. Le Secrétaire général a également préparé un projet complet de programme de parrainage pour les événements de 2019. Jusqu'à présent, cependant, le manque de participation des entreprises à notre association, conjugué à nos limites en termes de temps et de ressources humaines, ainsi qu'aux contraintes liées à notre coopération événementielle avec d'autres associations non intéressées par le parrainage, tous ces facteurs nous ont empêchés de signer le moindre accord de parrainage en plus de celui avec KNX.

L'autre objectif que nous n'avons pas pu atteindre concerne la **participation à un nouveau projet européen**. Notre Secrétaire général a élargi notre réseau de contacts avec les associations de l'UE, avec lesquelles nous pourrions un jour travailler en partenariat sur un projet cofinancé par l'UE. Elle a également eu une réunion avec la Commission européenne pour mieux comprendre les possibilités de financement dans le domaine des compétences énergétiques. Il ne nous a cependant pas été possible de travailler réellement sur une proposition de projet concrète, compte tenu de nos faibles ressources et des nombreuses activités que nous avons menées dans d'autres domaines, comme expliqué ci-dessus.

Le tableau ci-dessous est tiré du Plan 2019 présenté au CdD de l'année dernière. Nous avons coloré en **vert foncé** les objectifs que nous avons surpassés, en **vert clair** les objectifs que nous avons atteints, en **jaune** les objectifs que nous avons partiellement atteints et en **rouge** les objectifs que nous avons manqués.

| Les objectifs | D'ici la fin de 2019 |
|---------------------------------------|--|
| Composition et budget | |
| Résultats de la réforme de l'adhésion | <ul style="list-style-type: none">• Au moins une nouvelle association membre• Possibilité pour les entreprises de s'impliquer dans les activités de l'AIE |



| | |
|---|---|
| Parrainage | 20,000 EUR pour le CdD et l'événement de présentation de notre nouvelle marque en plus du parrainage de KNX (5,000) |
| Projets de l'UE | 1 projet à faible marge bénéficiaire |
| Budget global | Déficit inférieur ou égal à 20.000 EUR |
| Visibilité et influence | |
| Campagnes | Participation (rôle principal) à au moins une campagne |
| Participation aux événements | Sec gen pour parler dans au moins 3 événements |
| Mises à jour des politiques et bulletins d'information | Mensuel |
| Services supplémentaires pour les membres | 1-2 séances d'information/webinaires/petits événements |
| Groupe de travail sur la chaîne de valeur | 1 production écrite effective, p. ex. rapport |
| Groupes de travail sur l'énergie et groupes de travail techniques | 1-2 productions effectives pour chacun d'eux |
| Rebranding | Terminé avec succès |
| Médias et médias sociaux | Au moins 3 mentions dans les médias, 3 communiqués de presse, 350 followers sur Twitter |

ALLER DE L'AVANT : OBJECTIFS 2020

[AIE / EuropeOn : une voix plus importante à Bruxelles](#)

En 2020, nous voulons poursuivre nos efforts afin de rapprocher l'AIE des associations du secteur de l'énergie "Tier 1" à Bruxelles.

Alors qu'en 2019, année électorale européenne, donc faible activité politique à Bruxelles, nous avons surtout travaillé sur l'amélioration de notre image et le renforcement de notre identité, l'année prochaine notre association " embellie " se concentrera sur l'augmentation de sa présence et de son poids dans les débats sur la politique énergétique et les technologies européennes.

En 2020 :

- Nous tirerons parti de notre nouveau nom et de l'histoire qui l'accompagne pour **sensibiliser les décideurs politiques et les parties prenantes à l'importance stratégique et à la pertinence de notre secteur**, pour le climat et l'énergie en Europe, ainsi que pour l'emploi et les économies locales.
- Nous nous appuierons sur l'expertise des membres de l'AIE, en particulier dans les domaines techniques, pour **influencer le débat politique européen, en complétant les messages transmis et les connaissances fournies par d'autres associations.**

Sur la base des demandes politiques de cette année, nous **développerons des positions plus détaillées** et influencerons l'agenda des nouveaux décideurs politiques de l'UE, et nous **organiserons des événements**



de petite et moyenne envergure sur certains aspects de la numérisation des bâtiments, de l'électromobilité, du stockage, de l'énergie solaire, etc. où les installateurs pourront apporter leur expertise, une opinion et une contribution "neutre" aux débats politiques.

Voici une liste non exhaustive d'idées à explorer plus avant :

- Dans le contexte d'une éventuelle révision prochaine de la législation sur les transports afin d'accélérer la transition vers des technologies à émissions nulles, mener le débat sur le **déploiement de l'infrastructure des VE sur le terrain** : comment les installateurs acquièrent-ils les compétences nécessaires pour installer en toute sécurité des chargeurs pour VE de haute qualité ? Rencontrent-ils des problèmes techniques ? Comment la communauté des installateurs fait-elle face à la pression accrue des constructeurs automobiles et/ou des fabricants de bornes de recharge et à leur préférence potentielle pour un nombre limité de contrats avec de grandes entreprises d'installation, agissant éventuellement au-delà des frontières ?
- Dans le contexte de la prochaine loi d'application de la Commission européenne sur les exigences d'interopérabilité et les procédures non discriminatoires et transparentes d'accès aux données énergétiques, donner le point de vue de l'installateur sur les défis et les approches **d'interopérabilité** adoptés par les fabricants et les distributeurs et sensibiliser aux services possibles et aux avantages associés qui peuvent être offerts par les installateurs et les intégrateurs, à condition que ceux-ci aient un accès équitable aux données requises
- En lien avec le débat ci-dessus, un domaine intéressant sur lequel nous pourrions donner notre avis est la **cybersécurité**, où l'UE a légiféré au moyen d'un cadre pour les fabricants et les produits, mais qui est une zone grise lorsqu'il s'agit de l'intégration de produits uniques dans les systèmes.
- Dans le contexte de la mise en œuvre imminente du paquet énergie propre, nourrir par des informations ad hoc le débat sur **l'installation obligatoire de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments**, de dispositifs d'autorégulation et de compteurs intelligents, les questions connexes, les défis et la façon dont la communauté des installateurs s'organise pour en garantir l'application.

Afin d'attirer davantage l'attention et de donner une plus grande résonance à nos messages, nous participerons également, éventuellement avec un rôle de premier plan, à **une nouvelle campagne de communication politique**.

Nous compléterons tout cela par un **plus grand nombre de réunions en face à face** entre nous et/ou nos membres et les décideurs politiques de l'UE. Il s'agira également d'un service important pour les membres.

En ce qui concerne les services aux membres, nous voulons continuer à offrir plus d'informations et de contacts avec des experts. Nous avons l'intention de le faire en organisant des **séances d'information ou des webinaires**, mais nous accueillerons avec plaisir les suggestions des membres pour d'autres activités. Fait important, l'année prochaine, nous essaierons également de nous assurer que **l'importance et les avantages de l'AIE soient clairs pour tous les responsables des associations membres, et même pour les membres de nos membres**.

Pour la première fois, l'an prochain, nous aurons la responsabilité d'**organiser pleinement l'assemblée générale annuelle, la conférence et les célébrations afférentes**, sans le soutien d'un membre hôte. Nous travaillerons d'arrache-pied pour nous assurer que la conférence offre une bonne connexion entre notre



secteur et les décideurs politiques et les autres parties prenantes de l'UE et qu'elle offre un contenu précieux et intéressant tant pour nos membres que pour le monde extérieur, se démarquant de la concurrence féroce des événements à Bruxelles.

Nous continuerons à maintenir nos **groupes de travail aussi axés sur les résultats que possible**, afin de maximiser la valeur de l'association pour ses membres. De plus, nous continuerons d'offrir des services supplémentaires comme en 2019, par exemple des webinaires.

Nous sommes ainsi convaincus que nous serons de plus en plus perçus comme un acteur majeur et une source d'information fiable sur des sujets liés à l'énergie. Nous serons donc de **plus en plus attractifs** pour les nouvelles associations membres potentielles, avec lesquelles nous resterons en contact, ainsi que pour les entreprises sponsors potentielles, avec lesquelles nous garderons et développerons également des contacts l'année prochaine.

Grâce au nouveau système de redevances, notre situation économique sera plus durable et notre **déficit budgétaire sera inférieur** à celui de cette année.

| Objectifs d'ici l'AGA 2020 | |
|--|--|
| Composition et budget | |
| Adhésion | Au moins une nouvelle association membre |
| Budget global | Déficit inférieur ou égal à 10.000 EUR |
| Visibilité et influence | |
| Événements | <ul style="list-style-type: none"> • Prises de parole dans au moins 3 événements • 1 conférence propre + au moins 2 ateliers propres |
| Mises à jour des politiques et bulletins d'information | Mensuel |
| Groupes de travail | 1 à 2 productions écrites effectives par groupe de travail, p. ex. rapport |
| Médias et médias sociaux | 3 mentions dans les médias, 1000 followers sur Twitter (association + comptes sec gen) |
| Campagne de communication politique | Participer, éventuellement avec un rôle dominant, à 1 nouvelle campagne |
| Politique/législation | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer en face à face les responsables politiques pour animer des réunions avec au moins 5 décideurs. • Influencer clairement au moins un dossier politique de l'UE |
| Valeur pour les membres | |
| Services supplémentaires membres | 1-2 sessions/webinaires d'information |
| Sensibilisation des membres à la valeur de l'AIE | Présenter l'AIE aux membres du conseil d'administration d'au moins 8 associations membres de l'AIE ou impliquer les membres du conseil d'administration d'au moins 8 associations membres de l'AIE |



dans les activités de l'AIE (par exemple, interviews pour le bulletin de l'AIE)



AGA 19-04 RÉSULTATS ET BILAN AUDITÉS 2018

| BUDGET 2018 | | Résultats de fin d'année : 31 dec | | |
|--|---------------------|-----------------------------------|-----------------|----------------------|
| Association Européenne des Installateurs Electriques | BUDGET 2018 | Résultat 31 dec 2018 | BUDGET 2018 | Résultat 31 dec 2018 |
| 1. Loyer, assurance, téléphone, Internet | € 11.500,00 | € 1.692,22 | € 170.006,01 | € 170.006,01 |
| Comptabilité | € 3.800,00 | € 3.800,00 | | € 9.619,27 |
| Politico | € 7.500,00 | € 0,00 | | € 10.241,34 |
| 2. Dépenses de personnel | € 118.000,00 | € 37.298,91 | | € 8.909,35 |
| 3. Frais de bureau + restauration | € 3.300,00 | € 0,00 | | € 21.804,18 |
| 4. Amortissement de l'équipement | € 3.600,00 | € 3.582,00 | | € 8.857,12 |
| 5. Représentation de l'AIE à des réunions de l'UE | € 900,00 | € 0,00 | | € 13.591,23 |
| 6. Frais de déplacement SG | € 3.000,00 | € 1.680,06 | | € 13.591,23 |
| 7. Réunions du Conseil des Délégués + dépenses SG | € 3.500,00 | € 5.109,75 | | € 27.065,64 |
| Traduction simultanée | € 6.000,00 | € 3.897,39 | | € 7.691,34 |
| 8. Réunions AIE - transports | € 3.000,00 | € 785,35 | | € 7.691,34 |
| Réunions AIE - restauration | € 1.500,00 | € 1.235,43 | | € 8.793,01 |
| 9. Frais de traduction | € 1.000,00 | € 1.677,65 | | € 8.831,00 |
| 10. Contributions, conférences et formation | € 1.000,00 | € 908,10 | | € 9.894,69 |
| 11. Website & IT | € 3.000,00 | € 915,00 | | € 9.531,42 |
| 12. Promotion et communication | € 1.000,00 | € 70,18 | | € 11.585,19 |
| 13. Compétition Européenne des Jeunes Electriciens (Euro | € 5.000,00 | € 2.989,64 | | € 0,00 |
| 14. Divers | € 500,00 | € 1.144,31 | | € 0,00 |
| 15. Pertes financières liées à des membres (Italie & Espagne | € 0,00 | € 0,00 | | € 0,00 |
| 16. Frais bancaires | € 200,00 | € 349,81 | | € 10.818,40 |
| 17. Taxes | € 450,00 | € 0,00 | | € 0,00 |
| 18. Projets Européens | € 11.591,14 | € 11.032,87 | | € 0,00 |
| 19. Provision pour activités | € 20.000,00 | € 0,00 | | € 0,00 |
| 20. Diminution des frais d'adhésion (AT, FRx2, DE, LU) | | € 12.000,00 | | € 0,00 |
| 21. Equipe SPE | | € 119.200,00 | | € 0,00 |
| 22. Autres services SPE | | € 5.800,00 | | € 0,00 |
| TOTAL | € 209.341,14 | € 213.669,67 | TOTAL | € 191.997,15 |
| | | | RESULTAT | -€ 16.980,69 |



BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

| European Association of Electrical Contractors | | | |
|--|------------|----------------------------------|------------|
| ACTIF | | PASSIF | |
| ACTIF IMMOBILISE | | CAPITAUX PROPRES | |
| 3.581,60 | | 291.499,53 | |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Film (Being an Electrician) | 12.524,71 | Bénéfice reporté | 308.480,22 |
| Amortissements | -12.524,71 | | |
| Site Web | 25.155,90 | Résultat 2017 | -16.980,69 |
| Amortissements | -21.574,30 | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Mobilier et matériel bureau | 15.004,89 | | |
| Amortissements | -15.004,89 | | |
| VALEURS DISPONIBLES | | DETTES | |
| 313.229,54 | | 25.311,61 | |
| Créances | | Fournisseurs | |
| TVA | 28.090,14 | Fournisseurs | 0,00 |
| Créances douteuses | 24.384,75 | Factures à recevoir | 12.493,16 |
| Pertes de valeurs (ASSISTAL-FENIE) | -24.384,75 | | |
| Trésorerie | | Comptes de régularisation | |
| Portefeuille | 0,00 | TVA | 12.818,45 |
| Garantie locative 088-2517311-59 | 0,00 | Comptes d'attente | |
| Compte d'épargne 088-2322579-06 | 95.207,14 | Accrual Holiday pay vacation | 0,00 |
| Portefeuille Van Lanschot | 0,00 | Projet européen Smartel | |
| Valeurs disponibles | | | |
| Compte en banque 068-2337263-75 | 189.932,26 | | |
| TOTAL ACTIF | | TOTAL PASSIF | |
| 316.811,14 | | 316.811,14 | |
| TOTAL BILAN | | TOTAL BILAN | |
| 316.811,14 | | 316.811,14 | |



AGA 19-05 PRÉVISIONS 2019 ET PROJET DE BUDGET 2020

| | | Budget 2019 - adopté à Stockholm en sept 2018 | Prévision 2019 - sept 2019 | Budget 2020 - devant être adopté à Montreux en oct 2019 |
|-----------------|---|---|----------------------------|---|
| Dépenses | | | | |
| 1 | Services SPE | 154.000 | 154.000 | 160.000 |
| | Services SPE supplémentaires | 10.000 | 0 | 0 |
| 2 | Site Internet et hébergement email | 1.200 | 1.200 | 1.200 |
| 3 | Assurances AIE et administrateurs | 2.500 | 100 | 2.500 |
| 4 | Audit externe | 2.500 | 2.500 | 2.500 |
| 5 | Frais bancaires et divers | 700 | 700 | 700 |
| 6 | Frais de déplacement | 6.000 | 6.000 | 6.000 |
| 7 | Organisation de réunions | 1.500 | 1.500 | 1.500 |
| 8 | Conférence à Bruxelles et formation | 2.000 | 1.000 | 1.000 |
| 9 | Participation à l'AGO + conférence | 3.500 | 3.500 | 20.000 |
| | Frais d'interprète AGO | 6.000 | 6.000 | 6.000 |
| | Frais de traductions des documents pour l'AGO | 2.000 | 2.000 | 2.000 |
| 10 | Amortissement site Internet (ancien et nouveau) | 6.600 | 6.600 | 3.000 |
| 11 | Nouvelle image (identité visuelle et cérémonie de présent | 15.000 | 15.000 | 0 |
| 12 | Evénements / campagnes à Bruxelles | | | 3.000 |
| 13 | Publicité et communication | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| 14 | Adhésion Euroskills et/ou autres | 6.000 | 2.000 | 2.000 |
| 15 | Projets Européens | 5.000 | 0 | 0 |
| Total | | 225.500 | 203.100 | 212.400 |
| Revenus | | | | |
| 1 | Adhésion des membres existants (14) | 155.000 | 158.000 | 183.000 |
| 2 | Adhésion de nouveaux membres et partenaires associés | 5.000 | 5.000 | 5.000 |
| 3 | Plus-value et revenus générés | 400 | 400 | 400 |
| 4 | Subvention KNX | 5.000 | 4.100 | 5.000 |
| 5 | Parrainage / contributions exceptionnelles | 30.000 | 10.000 | 15.000 |
| 6 | Projets Européens | 7.000 | 0 | 0 |
| Total | | 202.400 | 177.500 | 208.400 |
| Résultat | | -23.100 | -25.600 | -4.000 |



AGA 19-06 NOTE EXPLICATIVE SUR LES FINANCES DE L'AIE

L'AIE est une petite association avec une équipe de 1,5 à 2 ETP, un budget annuel de moins de 200.000 EUR et quelques sources principales de dépenses et de revenus.

Les dépenses peuvent être regroupées comme suit :

- Coûts fixes, tels que le personnel, le support comptable et informatique, les assurances, etc ;
- Les frais de déplacement et de réunion encourus par le personnel, principalement liés à l'Assemblée générale annuelle (AGA, anciennement appelée Conseil des Délégués ou CdD) ;
- Les frais de communication, principalement pour l'hébergement et le développement de courriels et de sites Web, parfois pour des publications ;
- Adhésion à d'autres organisations de l'UE.

Les sources de revenus sont les suivantes :

- Les cotisations de 14 membres à part entière constituent la principale source de revenus de l'AIE ;
- KNX a fourni un soutien financier supplémentaire et modeste à l'AIE au cours des dernières années ;
- L'AIE a participé à un projet cofinancé par l'UE pendant les années 2015-2018, sans générer de marge bénéficiaire ; le projet est maintenant terminé.

Évolution en 2018 et 2019

Contrat avec SolarPower Europe

- Depuis mars 2018, la plupart des coûts fixes sont couverts par SolarPower Europe, auquel l'AIE a confié son secrétariat, par le biais d'un contrat de service, ce qui a conduit à une simplification du budget de l'AIE, qui était déjà assez basique ;
- Le document présentant les résultats 2018 montre le passage de l'ancien "régime" avec des coûts fixes distincts, tels que la location de personnel et de bureaux, de janvier à avril, au nouveau "régime", la plupart des coûts fixes étant couverts par le contrat avec SolarPower Europe, de mars à décembre (1 mois superposés).

Réforme de la TVA et des cotisations des membres

En 2018, l'AIE s'est soumise à la TVA et a commencé à appliquer la TVA à ses factures ; certains membres de l'AIE, dont l'Allemagne et la France, les plus gros contributeurs, ont fait part de leurs préoccupations, car ils ne peuvent récupérer la TVA et l'application de la TVA sur leurs honoraires entraînerait une augmentation inacceptable des frais ;

Pour répondre à cette préoccupation :

- Nous avons appliqué un rabais sur les cotisations de 2018, ce qui nous a fait perdre 12.000 EUR ;
- Nous avons mis sur pied un groupe de travail sur le budget, qui a réformé le système des cotisations des membres, répartissant les cotisations de façon plus équitable ;



- Les frais de 2019 se situent à mi-chemin entre les frais de l'ancien système et ceux du nouveau système ;
- Le nouveau système de redevances entrera en vigueur en 2020.

Image de marque

Le changement d'image de marque est un élément de coût qui figure dans le budget de 2019. Lors de la CdD 2018, les membres de l'AIE ont convenu d'investir dans l'amélioration de la visibilité et de la réputation de l'AIE. Avec le soutien d'une agence de communication et des membres de l'AIE, nous avons choisi un nouveau nom et un nouveau logo, et nous sommes en train de développer un nouveau site web. Plus tard dans l'année, nous organiserons également une réception en soirée pour dévoiler notre nouvelle identité aux décideurs politiques et aux parties prenantes de l'UE à Bruxelles.

Déficit budgétaire et parrainage

- Comme les années précédentes, l'AIE a clôturé l'année 2018 avec un déficit budgétaire et l'on s'attend à ce que 2019 soit également déficitaire ;
- Les pertes annuelles n'ont pas dépassé et ne dépasseront pas 25.000-26.000 EUR ; en effet, tout en investissant dans le renforcement de l'association, le secrétariat et le conseil d'administration travaillent dur pour s'assurer que les coûts sont contenus ;
- Les déficits proviennent du fait que l'association dépend d'une source de revenus prédominante - les cotisations des membres - qui est insuffisante pour couvrir tous les coûts ;
- Le Secrétaire général et le Président se sont efforcés de collecter des fonds supplémentaires grâce au mécénat d'entreprise ; jusqu'à présent, ces efforts n'ont toutefois pas été couronnés de succès.

Adhésion à d'autres organisations de l'UE

Le secrétariat a rationalisé les coûts liés à l'adhésion de l'AIE à d'autres associations européennes :

- Tout en maintenant et même en augmentant l'implication de l'AIE dans le débat sur les compétences, nous avons provisoirement annulé notre adhésion à EuroSkills ;
- Nous avons rejoint deux réseaux d'acteurs européens influents et importants, dont les cotisations ne s'élèvent qu'à quelques centaines d'euros / an : la Plate-forme européenne pour l'électromobilité et l'Alliance pour l'électrification.

Audit externe et contrôle financier

- En 2018, nous avons remplacé l'audit financier interne des membres francophones de l'AIE par un audit externe effectué par une société comptable accréditée ; l'audit externe a bien sûr un coût, mais il améliore notre professionnalisme et accroît la transparence et la confiance dans nos finances, tout en déchargeant nos membres francophones de la responsabilité d'analyser nos comptes en détail ;
- En 2018, nous avons convenu avec notre Comité de gestion que le secrétariat enverrait des aperçus mensuels des transactions financières au Comité de gestion et que le Comité de gestion examinerait et approuverait les transactions sur une base trimestrielle ou semestrielle ; cela contribuerait également à accroître la confiance des membres dans les finances de l'AIE.



Perspectives 2020

En 2020, nous tenterons de réduire notre déficit budgétaire, mais nous ne parviendrons certainement pas à atteindre l'équilibre budgétaire. Certains membres ont reconnu que les cotisations de l'année suivante devront augmenter pour que l'AIE atteigne enfin l'équilibre budgétaire.

- Le nouveau système de cotisation, qui entrera pleinement en vigueur l'année prochaine, générera des revenus supérieurs à ceux de cette année ; le nouveau système de cotisation comprendra des cotisations de base basées sur ce que l'on appelle le "chiffre d'affaires du secteur représenté" et des cotisations supplémentaires de 2.000 EUR par pays ;
- Nous continuerons à rechercher de nouvelles associations membres potentielles ainsi que des commanditaires corporatifs, mais nous mettrons probablement moins d'efforts dans ce domaine, espérant que notre réputation et nos services améliorés aideront à attirer des membres et des partenaires ;
- Bien entendu, les coûts liés à la création d'une nouvelle image de marque sont des coûts ponctuels et ne seront pas engagés l'an prochain ;
- Nous ferons tout notre possible pour collecter des fonds afin de couvrir partiellement les frais d'organisation de notre Assemblée générale annuelle 2020 à Bruxelles, sans dépendre des associations membres hôtes ; nous prévoyons que l'AGA coûtera au maximum 28.000 EUR (ligne de dépenses 9) et que les revenus des droits d'entrée de nos membres seront d'environ 15.000 EUR (ligne de revenus 5).

Résultats détaillés 2018

Le budget 2018 a été élaboré par l'ancienne Secrétaire Générale de l'AIE Evelyne Schellekens et le Conseil d'Administration de l'AIE et a été adopté par le Conseil des Délégués en septembre 2017 à Vienne.

La présentation et la structure du budget n'ont pas été modifiées par la nouvelle Secrétaire Générale Giorgia Concas et le Conseil d'Administration, mais quelques lignes ont été ajoutées pour tenir compte des changements liés à la sous-traitance du secrétariat de l'AIE à SolarPower Europe.

Malgré plusieurs écarts entre les lignes de dépenses et de recettes budgétisées et effectives, les résultats de fin d'année sont conformes aux attentes.

L'année 2018 a été clôturée avec un déficit global d'environ 17.000 EUR, comme prévu.

Les principaux écarts sont les suivants :

- Des coûts fixes distincts, tels que le loyer et le personnel, n'ont été engagés que jusqu'en avril. A partir du mois de mars (chevauchement d'un mois), tous ces coûts ont été intégrés dans un ensemble de services fournis par SolarPower Europe à l'AIE ;
- En 2018, l'AIE s'est soumise à la TVA et a commencé à appliquer la TVA sur ses factures ; pour éviter que les cotisations de certaines associations qui ne récupèrent pas la TVA augmentent sans préavis ni consentement, nous avons appliqué des réductions d'une valeur totale de 12.000 EUR ;



- Les coûts de transition et les pertes liées à la TVA ont été principalement couverts par des provisions d'un montant de 20.000 EUR, qui avaient été convenues lors de la CdD 2017 ;
- L'AIE a atteint la moitié de l'objectif de parrainage, car la transition n'a même pas permis de mettre en place une stratégie de collecte de fonds adéquate ;
- En 2018, le Conseil a décidé de clôturer les comptes gérés par une société d'investissement privée, ne conservant qu'un compte d'épargne et un compte courant auprès d'une banque belge régulière ; les comptes fermés ont rapporté environ 11.000 EUR d'intérêts.

2018, plus en détail :

Dépenses

- Les dépenses de loyer, d'assurance, de téléphone, d'Internet, de comptabilité (dépenses ligne 1), de personnel (ligne 2), de bureau (ligne 3) et partiellement d'informatique (ligne 11), qui devaient à l'origine s'élever à 139.600 EUR, ont finalement diminué considérablement (seulement environ 42.400 EUR), car ces coûts ont été engagés entre janvier et avril ;
- A partir du mois de mars (chevauchement d'un mois), ces charges ont été remplacées par un contrat de service avec SolarPower Europe, qui a été décomposé en 2018 en deux lignes de charges : la ligne 21. personnel de la SPE et à la ligne 22. SPE autres services, pour un montant total de 125.000 EUR ;
- Le passage de l'ancien régime au nouveau a entraîné certains frais administratifs et de mobilier couverts par la ligne de dépenses 14. Divers ;
- En 2017, pour se préparer à d'éventuels coûts de transition, le CdD avait constitué des provisions de 20.000 EUR, comme indiqué à la ligne 19 ;
- L'abonnement à Politico, un service de suivi des affaires européennes, a été annulé (ligne de dépenses 1), car le partenariat avec SolarPower Europe fournit à l'AIE les renseignements politiques nécessaires ;
- L'AIE a limité les frais de voyage et de réunion en 2018 (lignes de dépenses 5, 6, 8 et 10 : dépensés 4.600 EUR contre 9.400 EUR prévus), à l'exception des coûts liés au CdD de Stockholm, qui ont été légèrement supérieurs aux prévisions (lignes de dépenses 7 et 9 relatives aux voyages, interprétation et traduction pour le CdD) ;
- Les coûts de promotion et de communication (ligne 12), les frais d'adhésion à Euroskills (ligne 13) et les taxes ont été inférieurs aux prévisions ;
- Les dépenses de la ligne 20. montrent le manque à gagner sur les frais d'adhésion suite à des réductions pour compenser la TVA en tant que dépense.

Revenu

- En 2018, l'AIE n'a ni perdu ni gagné de membres ; les cotisations sont restées la principale source de revenus, complétées par une contribution de 5.000 EUR de KNX ;



- Les intérêts ont été beaucoup plus élevés que prévu, grâce à la clôture des comptes gérés par une banque privée ;
- En décembre 2018, l'AIE a clôturé un projet européen appelé "SMARTEL", dont les coûts ont été couverts par des fonds européens comme prévu.

Réserves cumulées à fin 2018 : 291.000 EUR.

Aperçu détaillé des résultats attendus à la fin de l'année 2019

La proposition de budget pour 2019 a été acceptée à l'unanimité par la CdD en septembre 2018 à Stockholm.

Le budget de cette année semble plus simple que celui de l'année dernière, car le contrat avec SolarPower Europe couvre plusieurs postes de coûts, du personnel à la comptabilité, en passant par le support informatique, le loyer et les factures de bureau.

L'année dernière, le CdD a accepté qu'il y aurait cette année une perte d'environ 23.000 EUR et, dans la situation actuelle, les résultats de fin d'année devraient être plus ou moins conformes aux attentes.

En un mot :

- Nos principaux postes de coûts sont : le contrat avec SolarPower Europe (154 000 + extraservices optionnels d'une valeur de 10 000 EUR, ligne 1), le rebranding (15 000 EUR + 3 000 pour le nouveau site web, lignes 10 et 11) et la participation à l'Assemblée Générale (AGA) en Suisse (11 500 EUR, ligne 9) ; ces coûts sont conformes aux attentes, sauf les extra-services optionnels SPE, que nous ne pouvons acheter (voir ci-dessous) ;
- Le budget de cette année implique des recettes globales des membres actuels de l'AIE de seulement 158.000 EUR (ligne 1), en baisse d'environ 12.000 EUR par rapport à il y a 2 ans ; ceci parce que nous avons appliqué des frais qui sont à mi-chemin entre les frais de l'ancien système (avec des remises) et ceux du nouveau système ;
- Notre budget a un objectif indicatif de 5.000 EUR de dépenses (ligne 15) et 7.000 EUR de recettes (ligne 6) provenant d'un projet de l'UE ; nous avons toutefois décidé d'investir du temps et des ressources dans d'autres domaines que la préparation et la soumission d'une proposition de projet financé par l'UE ;
- Notre budget comporte un objectif de sponsoring agressif (35.000 EUR au total, lignes 4 et 5) ; en l'état actuel des choses, il semble que nous allons récolter moins de la moitié de ce montant, car les événements pour lesquels nous aurions souhaité collecter des revenus de sponsoring ne se prêtent pas au soutien financier des entreprises ;
- Les revenus limités, en particulier ceux provenant du sponsoring, sont compensés par une réduction des coûts, par un soutien supplémentaire de SolarPower Europe que nous n'achetons pas (ligne 1), par une réduction des coûts d'adhésion aux organisations européennes (ligne 14) et par le report de la signature de l'assurance responsabilité du Conseil (ligne 3).



Annexe 1 : Plan Stratégique 2019-2021

2019-2021

Passer la vitesse supérieure





Le Plan stratégique 2019-2021 est une stratégie à 360° fixant des objectifs simples qui recouvrent tous les thèmes importants pour notre association.

Avec la décarbonisation, la numérisation et l'électrification de l'économie de l'UE, le secteur de l'installation électrique gagne en importance et cette tendance devrait se poursuivre dans les nombreuses années à venir. Le secteur est à l'avant-garde des nouvelles tendances technologiques et commerciales et il offre des opportunités d'emploi de plus en plus nombreuses. Les politiques européennes et nationales mènent – ou du moins accompagnent – l'évolution positive de notre secteur. Pour toutes ces raisons, **l'AIE – la seule association européenne représentant le secteur de l'installation électrique – a besoin de croître et de mieux faire entendre la voix des électriciens à Bruxelles.**

Le thème primordial de ce plan stratégique sur 3 ans est « Passer à la vitesse supérieure » et l'objectif défini est double :

- 1. Augmenter la représentativité et la crédibilité de l'AIE**
- 2. Faire de l'AIE l'organe représentatif du secteur aussi bien pour le secteur lui-même qu'auprès des décideurs politiques**

Poser un tel objectif nécessite des efforts sur plusieurs fronts. L'équipe de l'AIE va travailler dur, comptant sur le soutien des membres et sur l'engagement commun à tous les niveaux, des membres du bureau et des secrétaires généraux jusqu'aux groupes de travail.

1. AIE : l'association de l'UE qui représente tous les installateurs électriciens à travers l'Europe

Aujourd'hui, l'AIE compte 14 membres issus de 12 pays de l'Europe de l'ouest ou du nord (y compris la Norvège et la Suisse). Toutefois, pour devenir un interlocuteur crédible auprès des décideurs politiques de l'UE, nous devons représenter les intérêts des installateurs électriques de toute l'Europe. Cela signifie que **les associations du sud et de l'est du continent** devraient rejoindre l'AIE pour y fournir un travail actif et important. Puisque les besoins d'électriciens issus de différentes régions peuvent varier, avoir plus d'associations adhérentes représente à la fois un défi concernant les discussions et les positions à prendre en interne mais également une opportunité d'enrichir les débats et les demandes législatives.

Pour s'assurer que des associations adhèrent et restent dans l'AIE, nous devons :

- **Reformer notre structure de frais d'adhésion** afin que son coût devienne abordable pour les associations nationales possédant des ressources financières limitées.
- **Diversifier nos sources de revenus** pour que, malgré des revenus d'adhésion limités, nous puissions améliorer nos activités et nos services.



Les secrétaires généraux de l’AIE et du niveau national réunis en « Groupe de travail budgétaire » exploreront la possibilité de modifier la structure actuelle de frais d’adhésion et chercheront de nouvelles sources de revenus.

Il est de la plus haute importance que toute nouvelle règle concernant les frais d’adhésion se base sur les principes d’honnêteté et de proportionnalité. Les nouvelles sources de revenus peuvent inclure l’adhésion de membres corporatifs, le parrainage ou des projets européens. Pour ce qui est des membres corporatifs, nous nous assurerons que l’AIE n’apparaisse pas comme étroitement liée à certaines entreprises et nous continuerons à respecter l’équilibre entre grandes et petites entreprises. La participation à de nouveaux projets devra être précautionneusement étudiée pour nous assurer que tout nouveau projet financera de nouvelles activités importantes et n’empêchera pas l’équipe de l’AIE de remplir ses tâches importantes et nécessaires.

Une augmentation de nos recettes, éventuellement par de nouvelles sources de financement, permettra à l’AIE de revenir à un équilibre budgétaire et de financer de nouvelles activités et services. De plus, cela accordera le financement du personnel nécessaire à l’organisation de ces activités et services. L’AIE doit entrer dans un cercle vertueux où des revenus accrus aideront l’AIE à se renforcer et à posséder une meilleure valeur de proposition pour les nouveaux membres qui à leur tour, grâce à leurs contributions, soutiennent la croissance des gains de l’AIE.

| Objectifs | Jun 2018 | Fin 2021 |
|---|---|--|
| Nombre d’associations membres | 14 membres (Europe de l’ouest et du nord) | 18 membres, y compris du sud et de l’est de l’Europe |
| Total revenus / an | Env. 180,000 EUR | Env. 230,000 EUR |
| Revenus de Parrainage / partenariat / an | 5,000 EUR | Env. 30,000 / an |
| Participation à des projets européens | 1 (finit fin 2018, aucun profit) | 1 projet lucratif |
| Nombre de FTE | 1.5 | 2-2.5 |

2. AIE : l’organe de travail du secteur de l’installation électrique

Les transformations et évolutions nombreuses que connaît notre secteur conduisent d’une part à un nombre grandissant de domaines de décisions et d’initiatives impactant nos électriciens, et d’un autre côté, à un besoin croissant en coopération avec les secteurs voisins

Les installateurs électriques en Europe sont impactés par au moins les domaines de décision suivants :

1. Energie (énergie renouvelable, efficacité énergétique...)



2. Electricité (débat CC/CA, électrification...)
3. Sécurité, dont sécurité incendie (inspection, rénovation...)
4. Bâtiments (rénovation, nouvelles technologies...)
5. Réglementations des produits (étiquetage énergétique, écodesign...)
6. Standardisation (produits, processus...)
7. Transports (électromobilité)
8. Numérisation (tout au long des chaînes de valeur de la construction et électrique)
9. Commandes publiques (durabilité environnementale, obligations de numérisation, participation des PME)
10. PME (protection et soutien)
11. Règles de fiscalité (Directives sur la TVA)
12. Formation et emploi (formation et perfectionnement des compétences)
13. Compétitivité / marché intérieur (détachement des travailleurs, professions encadrées...)

L'AIE doit suivre ces sujets et transmettre des informations sur les derniers développements dans ces domaines. Nous devons également prendre position et influencer sur certains d'entre eux. C'est la seule façon d'avoir une force de proposition claires et nous pourrons ainsi retenir nos membres et attirer de nouvelles associations.

Pour ce faire, nous allons en 2019-2021 :

- **Accentuer notre implication dans les divers forums / associations / groupes d'acteurs concernés au niveau de l'UE** afin d'obtenir facilement des informations sur les débats en cours au niveau européen, que nous pourrons à notre tour transmettre à nos membres, et pour influencer sur les discussions liées à ces sujets de façon plus efficace. Aujourd'hui, nous sommes membres de WorldSkill Europe, nous participons à l'« Electrification Alliance », à la campagne « Small is Beautiful », à FEEDS et nous sommes en passe d'adhérer à la plateforme Electromobilité. A l'avenir, à condition que les recettes soient plus importantes que les dépenses, nous adhérons à e. a. la campagne « Renovate Europe » et à l'EUAPME – l'association européenne des PME. Ces associations – aussi bien que celles auxquelles nous pourrons adhérer dans l'avenir – nous permettront d'être au courant des nouveautés concernant des thèmes tels que la rénovation des bâtiments, la sécurité, l'électromobilité, les PME, l'emploi, les commandes publiques, les décisions fiscales et de compétitivité, etc.



- **Organiser des ateliers ou des webinaires avec des spécialistes et des décideurs politiques sur des sujets spécifiques que nous ne pouvons pas activement suivre** mais qui intéressent nos membres, en tant que service supplémentaire fourni à nos membres.
- **Faciliter les contacts entre nos associations membres et les décideurs politiques européens** du même pays, particulièrement les députés européens. Par exemple, l'AIE pourrait organiser des déjeuners ou des soirées débat sur des sujets nationaux qui sont en rapport avec des discussions au niveau européen, et inversement.
- **Renforcer notre coopération avec les chaînes de valeur électrique et de la construction** en publiant des positions communes et en plaidant pour des stratégies d'intérêt commun, par ex. numérisation et BMI.
- **Maximiser l'efficacité et la productivité dans les groupes de travail existants ou à venir**, pour que ces groupes continuent d'être des centres précieux d'échange d'informations, mais aussi pour aider l'AIE à être plus visible et plus influente.
- Augmenter la pertinence et la fréquence des **bulletins d'information sur les mises à jour en termes de réglementation** pour les membres, afin de leur fournir des informations et des renseignements actualisés, de bonne qualité et complets.

En parallèle, nous devons premièrement être à l'avant-garde concernant les sujets importants pour nous et, deuxièmement, nous devons améliorer notre visibilité et notre réputation en travaillant sur notre « notoriété de marque ».

Dans les trois prochaines années, l'AIE **mènera au moins une campagne réussie** qui bénéficiera à notre secteur et fera que notre association et les installateurs électriques seront mieux connus à Bruxelles en même temps.

Même si le nom « AIE » est associé à une longue histoire et à un héritage, un nom plus explicite pour notre association nous sera bénéfique en termes de reconnaissance, d'image et de notoriété. Nous avons besoin d'un **nom lié au secteur que nous représentons**, et que les gens retiennent. Cela est très important à Bruxelles au sens où des milliers d'associations essaient d'y être présentes et de créer des contacts avec les institutions européennes.

Avec un nouveau nom, nous devons avoir un **nouveau logo et un site Internet plus moderne**. En plus de permettre des mises à jour plus rapides et plus faciles à l'équipe de l'AIE, notre futur site Internet montrera que nous sommes une association dynamique, active sur les sujets importants. Cela nous rendra plus attrayants vis-à-vis des autres acteurs et des décideurs politiques.



La secrétaire Générale **prendra la parole au cours de plus d'événements** et **l'AIE organisera un événement phare par an à Bruxelles**, afin d'améliorer notre visibilité et notre notoriété.

Enfin, puisque Twitter et Politico deviennent les médias sociaux les plus consultés par les décideurs politiques, nous allons **renforcer notre activité et notre promotion sur les médias sociaux** en vue d'augmenter nos chances d'atteindre les politiques à Bruxelles. Nous allons essayer de poster des messages, des citations et des articles sur les médias sociaux les plus adaptés, en signalant chaque fois que nous avons rempli un objectif, et nous allons construire un réseau solide avec nos conseillers en communication avec nos organisations membres pour diffuser notre message jusqu'au niveau national.

| Objectifs | Juin 2018 | Fin 2021 |
|--|------------------------------|---|
| Nouvelle identité visuelle (nom, logo, site Internet) | // | Processus terminé, retours positifs reçus |
| Nombre de sessions d'information / webinaires / événements pour les membres | 0 | 2/an |
| Fréquence d'une mise à jour en terme de politique pour les membres | Bimensuelle | Au moins 1/ mois |
| Nombre d'événement de l'AIE à Bruxelles | 0 | Au moins 1/an |
| Nombre de prise de parole publiques de la Secrétaire Générale | 2/an | 6/an |
| Nombre de campagnes menées par l'AIE | 0 | Au moins 1 |
| Activité sur les médias sociaux | 60 Followers/ Env. 1 Retweet | 1,000 Followers/ Env. 10 Retweets |
| Couverture médiatique / articles mentionnant l'AIE | 0 | 1/mois |



| | | |
|---------------------------------|------|------|
| Nombre de communiqués de presse | 2/an | 6/an |
|---------------------------------|------|------|

2019: créer une dynamique

Du point de vue politique, 2019 sera une année calme car au printemps se tiendront les élections européennes et la nomination des nouveaux commissaires européens. L'absence relative du besoin d'engagement politique dans le premier semestre va nous permettre de nous focaliser sur les réformes internes et sur notre stratégie :

- Nous allons discuter et décider des contributions financières de nos associations membres et réfléchir à la possibilité à l'adhésion de membres corporatifs
- Nous allons mettre en place une stratégie budgétaire pour attirer des fonds de sociétés
- Nous allons discuter et prendre des décisions concernant la place que nous devons occuper à Bruxelles, via notre nouveau nom, notre nouvelle identité visuelle, notre nouveau site Internet, un événement de rebranding et le Conseil des Délégués à Bruxelles en 2020 / réunion et conférence générales annuelles
- Nous allons prendre des décisions stratégiques concernant la coopération avec d'autres associations à travers les chaînes de valeurs électrique et de la construction
- Nous allons renforcer nos groupes de travail, en prenant position sur des sujets importants
- Nous allons discuter de nouveaux services à offrir aux membres et les mettre en place

Nos objectifs et activité 2019 seront les suivantes :

1. Jeter les bases concernant les adhésions et pour une croissance budgétaire

- **S'assurer que le Conseil des Délégués 2019 ratifie la réforme de l'adhésion** proposée par notre groupe de travail budgétaire :
 - Ces réformes vont rendre le prix de l'adhésion plus abordable pour les associations ayant des moyens limités, nous permettant de gagner au moins 1 nouveau membre en fin d'année et nous mettant sur la voie d'une représentation à travers toute l'Europe
 - Les réformes vont également nous permettre d'offrir la possibilité à des sociétés de participer aux activités de l'association en échange d'une contribution financière – ce type de financement que nous augmenterons en 2020 va nous permettre de commencer de nouvelles activités, d'augmenter notre force de proposition pour d'autres nouvelles associations membres

Obtenir des financements du parrainage lors du conseil des délégués / réunion générale annuelle en Suisse et du sponsoring lors de notre événement de rebranding ; cela est essentiel si nous



souhaitons arriver à une situation budgétaire durable, sans augmenter les frais d'adhésion qui risquerait de nous faire perdre quelques-unes de nos associations membres

- **Nous impliquer dans un nouveau projet européen lucratif**, en s'assurant que les recettes dépassent largement les dépenses, et que le projet finance des activités utiles ou nécessaires.

2. Engager un tournant décisif en termes de visibilité et d'influence

- **Optimiser notre participation à des forums organisés par des acteurs du secteur ou des organisations**, pour maximiser notre collecte de renseignements, notre visibilité et notre influence ; nos décisions seront-elles aussi influencées par les priorités politiques fixées par la commission européenne
- Participer, si possible en tant que leader, **à au moins 1 campagne** en collaboration avec un ou plusieurs forums d'acteurs du secteur ou organisations et faire prendre la parole à la secrétaire générale **à au moins 3 événements**.
- **Publier pour nos membres des mises à jour sur les décisions politiques au moins une fois par mois et publier des lettres d'informations mensuelles pour le monde extérieur** en promouvant le secteur de l'installation électrique et en faisant de l'AIE l'organisme leader pour ce secteur
- **Proposer 1 ou 2 services supplémentaires à nos membres**, comme des sessions d'information / webinaires avec des décideurs politiques et des spécialistes sur des sujets intéressants pour le secteur, ou des événements de petite taille visant à créer un réseau avec les décideurs politiques de l'UE
- **Fixer une orientation claire pour le groupe de travail sur la chaîne de valeur** : faire que ce groupe publie au moins un rapport et planifier avec ce groupe une « conférence de la chaîne de valeur » pour l'année suivante
- **S'assurer que les groupes de travail technique et orientation politique atteignent au moins 1 ou 2 résultats tangibles**, comme le positionnement de l'AIE sur certains sujets
- **Mettre en place un rebranding réussi** :
 - Préparer la transition vers un nouveau nom, un nouveau logo et un nouveau site Internet, garder les membres impliqués, s'assurer qu'ils avalisent la nouvelle identité de l'AIE lors du conseil des délégués 2019
 - Organiser un événement fructueux à l'automne 2019 pour dévoiler et célébrer notre nouvelle identité ; s'assurer que cet événement permettra à nos membres de faire du réseautage avec les sociétés de toute la chaîne de valeur électrique et de la construction et avec les décideurs politiques
 - S'assurer que les frais soient complètement ou presque couverts par le sponsoring
- **Communiquer rapidement sur tous les documents pertinents**, utilisant les médias sociaux et les communiqués de presse, en augmentant le nombre de followers Twitter et / ou les mentions médiatiques



| Objectifs | | Fin 2019 |
|---|---|----------|
| Adhésion et budget | | |
| Résultats de la réforme de l'adhésion | <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 nouvelle association • Possibilité offerte pour les sociétés de participer aux activités de l'AIE | |
| Sponsoring | 20,000 EUR pour le Conseil des délégués et événement de rebranding en plus du sponsoring KNX (5,000) | |
| Projets européens | 1 projet à faible marge lucrative | |
| Budget général | Déficiaire de 20,000 EUR maximum | |
| Visibilité et influence | | |
| Campagnes | Participation (rôle de leader) dans au moins 1 campagne | |
| Participation à des événements | Prise de parole de la Secrétaire Générale à au moins 3 événements | |
| Mise à jour sur la politique et lettres d'information | Mensuel | |
| Services supplémentaires aux membres | 1-2 sessions d'information / webinaires / événements à petite échelle | |
| Groupe de travail chaîne de valeur | 1 document tangible, ex. rapport | |
| Groupes e travail technique et énergie | 1-2 documents tangibles de chacun d'eux | |
| Rebranding | Terminé avec succès | |
| Médias et médias sociaux | Au moins trois mentions médiatiques, 3 communiqués de presse et 350 followers sur Twitter | |



Annexe 2 : Statuts de l'Association AIE

Approuvés par l'Assemblée Générale le 21 septembre 2018 à Stockholm



Article 1

L'Association européenne de l'Installation Electrique (A.I.E.) - désignée ci-après comme l'"Association"- est constituée des associations nationales représentant d'entrepreneurs d'équipement électrique, qui effectuent des installations électriques en haute, moyenne et basse tension avec l'équipement approprié et qui fournissent toutes sortes de dispositifs consommant du courant ainsi que les appareils comprenant des systèmes électriques, électroniques et des systèmes de transmission ou de communication.

Article 2 – OBJETS

L'Association a pour objet d'agir au nom de ses membres en accord avec le principe de subsidiarité:

2.01 – coordonner et promouvoir les intérêts communs des installateurs électriciens européens.

2.02 – surveiller et influencer l'évolution de la législation de l'Union Européenne - et les procédures de consultation correspondantes - concernant l'activité des installateurs électriciens européens.

2.03 – faciliter les échanges d'informations pertinentes entre les membres.

Article 3 – SIEGE

Le siège de l'Association est à rue d'Arlon 69-71, 1040 Brussels. Il peut être transféré en quelque autre lieu ou bien un bureau de représentation peut être ouvert par décision du Assemblée Générale prise conformément aux dispositions de l'article 25, lors d'une réunion dûment convoquée par notification à tous les membres actifs ; la convocation devra comprendre l'indication du transfert proposé.

Article 4 – COLLEGE DE MEMBRES

4.01 – Le collège des membres de l'Association comprend :

1° Des membres titulaires comme spécifié à l'article 1.

2° Des membres associés c'est-à-dire des associations ou des organisations nationales dont les moyens financiers empêchent une totale participation aux travaux de l'Association.

3° Des membres correspondants, c'est-à-dire des associations ou des organisations nationales non européennes d'entreprises d'équipement électrique dont la situation géographique empêchent une totale participation aux travaux de l'Association. Leur adhésion peut être acceptée à titre provisoire.



4.02 – Les demandes d'adhésion doivent être adressées au secrétariat de l'Association.

Si une demande d'affiliation émane d'un pays européen, qui est déjà représenté à l'AIE en tant que membre titulaire, l'avis positif de l'association membre titulaire sera requise avant de statuer sur l'admission.

4.03 – Le Assemblée Générale de l'Association a tous pouvoirs pour statuer sur toutes les questions d'admission et conditions d'appartenance à l'Association.

4.04 – Tous les membres nouvellement admis à l'Association reçoivent, lors de leur entrée, une copie des statuts de l'Association et doivent en conséquence s'y conformer par la suite.

Article 5 – DEMISSION

Un membre de l'Association peut se démettre avant le 30 juin de chaque année, en signifiant sa décision par écrit au secrétariat qui en informera immédiatement les membres. Une telle démission sera sans préjudice du droit de l'Association de réclamer telle cotisation qui peut être due par le membre démissionnaire.

Article 6 – RADIATION

6.01– Le Comité Directeur peut proposer à l'Assemblée Générale l'exclusion hors de l'Association d'un membre pour l'une des raisons suivantes:

- Non-paiement des cotisations dûment à la charge dudit membre après notification dûment répétée;
- Manquement à se conformer aux statuts de l'Association;
- Agissements préjudiciables à l'Association ou manquement grave à la coopération qui doit exister entre les membres à l'intérieur de l'Association.



6.02 – Un membre pour laquelle une intention de radiation a été proposée recevra la signification correspondante avec préavis de trois mois et les raisons du Comité Directeur à cet égard. Pendant cette période, le membre en possession de la signification a le droit d'en appeler à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut demander telle information supplémentaire dont il peut avoir besoin et les représentants du membre faisant appel peuvent avoir la possibilité de donner les réponses ou explications appropriées. La décision de l'Assemblée Générale sur l'appel est prise à scrutin secret, une majorité de deux tiers des voix étant requise. Les représentants du membre faisant appel ne peuvent pas participer au vote.

6.03 – Un membre radié cessera d'être membre dès la sentence de radiation, et ne pourra prétendre au remboursement de quelque cotisation ou souscription pour l'année financière en cours ou à une part quelconque des fonds et réserves de l'Association.

Article 7 – STRUCTURE ET ADMINISTRATION

7.01 – La politique de l'Association est déterminée par l'Assemblée Générale et sa gestion est assurée par le Comité Directeur.

7.02 – Il y a le Conseil responsable de la mise en oeuvre de la politique générale de l'Association.

7.03 – Il y a une Commission des Secrétaires Généraux qui contribue à la réussite des objectifs de l'Association.

7.04 - Le Conseil et le Comité Directeur sont présidés par le Président. La Commission des Secrétaires Généraux est présidée par le Secrétaire Général de l'Association.

7.05 – L'Assemblée Générale établit si nécessaire des groupes de travail et des groupes de projet, et ceux-ci peuvent se voir attribuer des délégations pour agir, le cas échéant, au nom de l'Association. L'Assemblée Générale établit les attributions, les délais et la durée de tous les Groupes de Travail et Groupes de Projet.

7.06 – Le Conseil peut établir des Groupes de Travail et des Groupes de Projet et peut modifier les attributions de ceux qui existent déjà, lorsque de telles décisions ne peuvent attendre jusqu'à la



prochaine réunion de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale devra ratifier de telles décisions rétroactivement lors de sa prochaine réunion suivante.

7.07 – Chaque Groupe de Travail ou Groupe de Projet sera présidé par une personne désignée par le Conseil à laquelle il rend compte à intervalles réguliers.

Article 8 – POUVOIRS

8.01 – L'Assemblée Générale exerce, sous réserve des dispositions des présents statuts, tous les pouvoirs de l'Association et agit en son nom.

8.02 – Le Comité Directeur gère les affaires de l'Association dans le respect des orientations définies par l'Assemblée Générale et fait tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement quotidien de l'Association.

8.03 – Le Président de l'Association est son représentant légal et agit en son nom.

Article 9 – REUNIONS DU CONSEIL DES DELEGUES

9.01 – L'Assemblée Générale se réunit chaque année.

9.02 – Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées à la demande du Conseil ou à la demande, par écrit, de la majorité des membres titulaires de l'Association.

Article 10 – ORGANISATION DES REUNIONS

10.01 – Les convocations aux réunions de l'Assemblée Générale doivent être envoyées par le Secrétariat général de l'Association aux membres. Elles doivent contenir le détail des sujets qui y sont traités, accompagné des rapports, documents ou autres informations disponibles à transmettre aux membres de l'Assemblée Générale.



10.02 – Les convocations aux réunions annuelles ordinaires de l'Assemblée Générale sont adressées un mois au moins avant la date prévue, mais un tel délai peut être réduit à deux semaines en cas de réunion extraordinaire.

10.03 – Les réunions de l'Assemblée Générale sont présidées par le Président de l'Association ou, à défaut, par le vice-président. Un autre membre de l'Assemblée Générale peut être désigné par l'assemblée si les conditions précédentes ne peuvent être remplies.

10.04 – Toute question, pour être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, doit parvenir, par écrit, au Secrétariat général quatre semaines avant la réunion. De telles propositions doivent être soumises aux votes dans les conditions de l'article 13; les membres de l'Association en seront informés avant la réunion. Tout autre point relatif à l'ordre du jour d'une réunion de l'Assemblée Générale ne sera retenu que si deux tiers des membres présents et autorisés à voter donnent leur accord.

Article 11 – AUTRES REUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunissent au moins trois fois par année. Le Comité de Directeur va avoir au moins deux contacts par mois avec le Secrétaire Général de l'Association.

Article 12 – REPRESENTATION AUX REUNIONS

La représentation des membres aux réunions est comme suit :

12.01 –Assemblée Générale

Chaque pays membre est représenté aux réunions de l'Assemblée Générale par un délégué qui a le droit de vote, idéalement le président de l'association nationale ou, alternativement, un autre entrepreneur électrique. Ce délégué peut être accompagné par d'autres représentants de son association. Tous les participants sont autorisés à participer aux débats. Le délégué de chaque pays, ayant le droit de vote, doit signer un registre de présence lui donnant le mandat de voter.

12.02 – Comité Directeur

Le Comité Directeur comprend :

- le Président,



- un Vice-président
- un Membre élu,
- le Secrétaire Général (sans droit de vote).

A la discrétion du Président, toute personne de son choix peut être invitée occasionnellement. Le Président sortant peut être invité aux réunions (sans droit de vote)

12.03 – Conseil

Le Conseil comprend :

- les membres du Comité Directeur élu par l'Assemblée générale en vertu des articles 14.01, 14.02 et 14.03,
- trois Membres élus par l'Assemblée Générale conformément à l'article 14.04,
- la ou les personne(s) mandatées selon article 8.04,
- les présidents de toutes les autres commissions, groupes de travail et groupes de projet,
- le secrétaire général (sans droit de vote).

Le Président sortant ainsi que les Chairmen des Groupes de Travail et Groupes de Projet peut être invité aux réunions (sans droit de vote).

Toute autre personne peut être invitée de temps à autre; à la discrétion du Président.

Le Conseil est responsable devant l'Assemblée Générale auquel elle présente un rapport annuel transmis à l'avance aux membres avec l'ensemble des documents repris à l'article 10.01.

12.04 – Commission des Secrétaires Généraux

La Commission des Secrétaires Généraux comprend les Secrétaires ou Délégués Généraux ou Directeurs des associations membres.

Elle a pour mission de contribuer à la réussite des objectifs de l'Association par:

- la veille stratégique
- l'information entre membres et/ou les informations vers le Conseil d'Administration
- toute autre tâche qui lui serait confiée par l'Assemblée Générale ou par le Conseil.



Article 13 – VOTES

13.01 – Chaque membre titulaire dispose d'une voix aux réunions de l'Assemblée Générale auquel il est représenté. Cette règle s'applique indépendamment du nombre de délégués qu'elle peut envoyer à la réunion et cette voix unique n'est pas cessible.

13.02 – Les membres qui n'auraient pas versé leurs contributions avant la fin du mois de juin perdent leurs droits de vote, au prochain Assemblée Générale.

13.03 – Tout vote aux réunions est à main levée à moins qu'un membre actif de l'Association ou le Président ne réclame un vote par liste d'appel ou un vote à bulletin secret.

13.04 – Toute proposition de résolution, relative à un point de l'ordre du jour, doit être soumise au vote.

13.05 – A l'exclusion de ce qui est stipulé dans les articles 6.02, 24 et 26.01, toute résolution ou décision à déterminer, à quelque réunion que ce soit, est prise à la majorité simple des voix émises. La voix du Président n'est pas prépondérante. Dans le cas d'un nombre égal de voix émis pour et contre une résolution, la résolution est considérée comme rejetée.

13.06 – Le quorum pour toutes les réunions de l'Assemblée Générale est un nombre de voix (une par pays membre) représentant plus de 50 % du collège général de l'Association ayant droit de vote.

13.07 – Dans l'Assemblée Générale chaque pays membre de cette commission n'a qu'une seule voix quel que soit le nombre de représentants qu'elle peut y avoir.

Article 14 – ELECTION

14.01 – L'Assemblée Générale élit, tous les trois ans, un président choisi parmi les représentants à l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans. Dans le cas où aucun nouveau candidat à la présidence ne peut être présenté, l'Assemblée Générale peut réélire le Président en place pour une année supplémentaire.



Le Président n'est pas rééligible jusqu'à ce qu'une période d'au moins deux ans ne se soit écoulée depuis son précédent mandat de Président. Seuls des entrepreneurs électriciens actifs dans l'industrie peuvent être élus Membres du Conseil.

14.02 – L'Assemblée Générale élit tous les trois ans un Vice-président parmi les représentants l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans.

14.03 – L'Assemblée Générale élit tous les trois ans un Membre du Comité Directeur parmi les représentants de l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans.

14.04 – L'Assemblée Générale élit tous les trois ans deux membres parmi les représentants de l'Assemblée Générale, comme experts au sein du Conseil pour un mandat de trois ans.

14.05 – Dans le cas qu'un ou plusieurs membres du Conseil ne pouvant pas remplir leurs fonctions, le Conseil peut, si nécessaire, pourvoir à la vacance "par interim" jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

Article 15 – SECRETAIRE GENERAL

15.01 – L'Assemblée Générale a autorité pour désigner un Secrétaire général de l'Association et peut fixer la rémunération et telles conditions qu'il juge appropriées et peut révoquer et remplacer la personne ainsi désignée.

15.02 – L'Assemblée Générale peut prendre telles dispositions qu'il juge indispensables en ce qui concerne les services et la gestion du secrétariat pour la conduite des activités de l'Association.

15.03 – Le Secrétaire général est responsable de l'exécutif et du fonctionnement des travaux du secrétariat de l'Association sous le contrôle général du Président et d'après les directives du Comité Directeur.

15.04 – Le Secrétaire général est responsable de la conservation et de l'archivage des procès-verbaux, rapports, dossiers, comptes et autres documents de l'Association, qu'il tient à la disposition de l'Assemblée Générale.



Article 16 – REGLEMENT INTERIEUR

16.01 – Toute procédure de travail interne, non spécifiée dans les présents statuts, peut être spécifiée de façon précise par un règlement intérieur.

16.02 – Ce règlement intérieur, ainsi que ses modifications successives, sont élaborés par le Comité Directeur et acceptés par le Conseil.

Article 17 – COTISATIONS DES MEMBRES

17.01 – L'Assemblée Générale fixe chaque année le montant des versements et/ou cotisations dues par chaque catégorie de membre (définies à l'article 4). Les cotisations revêtent la forme que l'Assemblée Générale juge appropriée. Elles peuvent comprendre une partie fixe ou une partie proportionnelle ou les deux.

17.02 – Les cotisations mentionnées ci-dessus ne peuvent être modifiées qu'à la réunion annuelle de l'Assemblée Générale.

17.03 – Le Secrétaire général notifie, à l'ensemble des membres, dans un délai d'un mois, toute décision prise de modification des cotisations.

Article 18 – FINANCES ET COMPTES

18.01 – L'année financière de l'Association débute le 1er janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année. Le Secrétaire général, suivant les directives et sous le contrôle de l'Assemblée Générale, tient une comptabilité en bonne et due forme des recettes et dépenses de l'Association. Le Secrétaire général est tenu de rendre compte périodiquement de la situation financière de l'Association au Comité Directeur.

18.02 – Les comptes annuels doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ces comptes annuels doivent être certifiés par une ou plusieurs personnes nommées pour les vérifier comme prévu ci-après.



18.03 – L'Assemblée Générale désigne une ou plusieurs personnes pour vérifier les comptes de l'Association et ce ou ces commissaires aux comptes sont habilités à demander la production de tous documents, justificatifs bancaires et autres qui pourraient leur être nécessaires pour mener à bien la certification des comptes annuels de l'Association.

18.04 – Deux mois civils au moins avant la réunion annuelle de l'Assemblée Générale, le Secrétaire général doit établir et délivrer au(x) Commissaire(s) aux comptes un état des recettes et dépenses ainsi que le bilan au 31 décembre de chaque année. Une copie certifiée des comptes et du bilan est envoyée à chaque membre (telle que définie à l'article 4.01) un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle les comptes et le bilan doivent être examinés.

18.05 – Pour chaque Assemblée Générale et au plus tard, en décembre de chaque année, après consultation du Comité Directeur et si nécessaire de tels délégués de membres, le Secrétaire général prépare des prévisions budgétaires des recettes et dépenses pour les douze mois à partir du 1er janvier suivant. Ces prévisions sont communiquées à tous les membres.

18.06 – L'Assemblée Générale peut investir et placer les fonds de l'Association qui ne sont pas à un moment donné nécessaires pour les affaires courantes de l'Association avec telles garanties qu'il peut juger convenables et peut, à la discrétion du Comité Directeur, laisser les fonds inemployés aux comptes bancaires de l'Association. Quand les fonds sont investis, ils le sont au nom de l'Association.

Article 19 – SIGNATURES

Les signatures pour les opérations financières pour le compte de l'Association sont celles du Président ou d'un Vice-président ou du Secrétaire général. Au-dessus de la valeur de cinq mille Euros, un accord par écrit du Président est nécessaire.

Article 20 – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour des cas urgents, un vote par correspondance peut être envisagé par une décision du Conseil. Un tel vote n'est exprimé que par la personne mandatée à cet effet par chaque membre. Dans le cas d'un nombre égal de voix émis pour ou contre une résolution, la résolution est considérée comme rejetée.



Article 21 – PROCES-VERBAUX

Le Secrétaire général est responsable de la diffusion et de la conservation des procès-verbaux de réunions.

Après les débats, chaque inscription dans le procès-verbal, dès qu'il est approuvé à la réunion suivante et signé par le Président de séance est réputée, en l'absence de preuve du contraire, être une inscription correcte.

Article 22 – INTERPRETATION DES LANGUES ET TRADUCTION

L'Assemblée Générale a compétence pour déterminer périodiquement les mesures à prendre en matière d'interprétation des langues aux réunions, et, lorsque nécessaire, de traduction des débats de l'Association.

Le Conseil peut fixer les langues officielles à utiliser pour l'interprétation et pour la traduction et peut changer périodiquement si cela apparaît souhaitable.

Article 23 – INDEMNITE

Si une action ou une procédure judiciaire est intentée ou poursuivie contre quelque personne chargée des affaires de l'Association pour les actes effectués par elle dans l'accomplissement de la mission qui lui a été dûment confiée par l'Association, cette ou ces personnes devront être défendues et indemnisées de toutes les dépenses d'une telle action ou procédure judiciaire sur les fonds de l'Association.

Article 24 – MODIFICATION DES STATUTS

Des modifications aux statuts ne peuvent être faites que lors d'une réunion de l'Assemblée Générale tenue après envoi, conformément aux présents statuts, à tous les membres, du texte des modifications proposées.



De telles modifications ne deviennent effectives qu'approuvées par au moins les deux-tiers des voix émises à une telle réunion.

Article 25 – MEMBRE HONORAIRE

L'Assemblée Générale peut accorder le titre de membre honoraire ou tout autre titre honorifique pour services exceptionnels rendus à l'Association par des anciens présidents ou vice-présidents ou par toute autre personne.

Article 26 – DISSOLUTION

26.01 – L'Association peut être dissoute par un vote à la majorité d'au moins deux tiers des voix des membres titulaires représentés à une réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale convoquée à cet effet. Une telle réunion doit être notifiée, conformément à l'article 9, au moins deux mois à l'avance à tous les membres en précisant les raisons de la dissolution proposée de l'Association.

26.02 – L'Assemblée Générale ne peut être réunie en assemblée extraordinaire que sur résolution Conseil ou sur demande écrite de la moitié au moins des membres habilités à voter aux termes des présents statuts.

26.03 – Si la résolution de dissolution est approuvée à une telle assemblée extraordinaire, l'assemblée règle immédiatement la répartition des fonds et des avoirs de l'Association. Toute résolution impliquant une telle répartition, précisant les parties en cause ou les proportions de répartition, ou la façon et le moment auxquels la répartition aura lieu, doit être approuvée à la majorité simple des voix émises à une telle réunion.